

POUR

FSU

Après les attentats

L'Europe des arts du cirque

Enseigner,
un métier en formation

-10%
sur les
cotisations 2017



**Votre vocation est d'enseigner,
la nôtre est de vous assurer.**

Participer aux dépenses de votre enfant qui est en vacances ou absent, avoir un complément de revenu ou faire un placement, vous pouvez tout faire avec la garantie vie. Elle est conçue pour vous offrir une sécurité financière et vous aider à préparer l'avenir de votre enfant. Elle est conçue pour vous offrir une sécurité financière et vous aider à préparer l'avenir de votre enfant. Elle est conçue pour vous offrir une sécurité financière et vous aider à préparer l'avenir de votre enfant.

17
Enseigner,
un métier en formation



6
Après
les attentats



9
Compte personnel
d'activité
Le compte n'y est pas



11
Le 1^{er} ministre aime
les fonctionnaires ?
Qu'il le prouve !



13
Colloque
Où sont les femmes
dans l'éducation ?



15
CHSCT
Améliorer
la prévention

24
Géolocalisation
Souriez, vous êtes
pistés...



28
Arts vivants
L'incroyable mue
des arts du Cirque



30
Rencontre avec
Cécile Marie

Revue de la
Fédération Syndicale Unitaire
104, rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél. : fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0720-S07429
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :
Bernadette Groison
Rédaction :
Aline Becker,
Monique Daune,
Claire Guéville,
Emmanuel Guichardaz,
Vincent Martinez,
Jacques Mucchielli.
Conception :
NAJA presse

Publicité :
Com d'habitude publicité
Clotilde Poitevin
25, rue Fernand-Delmas
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
E-Mail :
contact@comdhabitude.fr
Compogravure : CAG
Impression : SIEP
Crédit photo couverture :
Mira/Naja
Prix au numéro : 0,70 €

Abonnement : 5,60 €
Si vous changez d'adresse,
veuillez communiquer
vos nouvelles coordonnées
à votre syndicat.



Ce numéro comporte
un encart Adl partner
aux abonnés.

ÉDITO

Plus que jamais, faire société...

Après les attentats de janvier, après que d'autres pays ont également été attaqués, la France a été une nouvelle fois frappée par le drame et l'horreur. À travers les lieux de sport, de concert, de loisirs et de convivialité, c'est le vivre ensemble, ce qui fait culture, la diversité de notre société, sa jeunesse, qui ont été attaqués. Autrement dit ce que des millions de manifestants avaient déjà tenu à défendre le 11 janvier dernier : les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de solidarité. Après les hommages et l'émotion, vient aussi le temps de faire preuve d'unité et de détermination pour défendre la démocratie et les libertés.

L'urgence est de réfléchir collectivement, d'interroger les certitudes et les impensés, d'approfondir toutes les dimensions d'un problème complexe, multifactoriel et international,

L'urgence est aussi de continuer à savoir vivre ensemble, L'urgence est enfin de répondre aux questions d'une société fracturée, inégalitaire, en crise... dans un monde en conflits.

Le gouvernement a quant à lui pris des mesures d'exception en décrétant l'État d'urgence. La FSU reste très vigilante pour préserver les libertés collectives comme les libertés individuelles qui participent de la cohésion sociale et sont autant de réponses à

l'obscurantisme et au totalitarisme. Plus que jamais les citoyens ont besoin d'humanité, de solidarité, de services publics, de justice sociale.

De pouvoir penser ensemble un avenir qui fasse sens pour chacun et chacune. De cette capacité à réagir dépendra aussi l'« après »

13 novembre.



Bernadette Groison

Mayotte : pour l'égalité des droits

Après plusieurs journées d'action, le 9 novembre, une grève unitaire reconductible du public comme du privé débutait dans le jeune département. Au centre des revendications, le rythme de rattrapage des salaires, des prestations sociales pour aboutir à l'égalité des droits avec le reste du territoire français.

Le plan « Mayotte 2025 » fixe bien cet horizon pour l'alignement des dispositifs locaux sur le droit commun. Mais des retards ont été pris et certains engagements n'ont pas été tenus. Il est pourtant urgent d'améliorer les conditions de travail et de vie, et notamment d'assurer l'attractivité de la Fonction publique, particulièrement en ce qui concerne l'Éducation nationale.

La FSU avait interpellé la ministre de la Fonction publique pour lui demander de prolonger les discussions du mois de septembre. La grève générale a été levée le 13 novembre, après que l'intersyndicale a fait parvenir au préfet un protocole de fin de conflit. Des négociations sur l'attractivité du territoire doivent à nouveau reprendre.

COP21 Climat d'urgence

C'est dans un contexte de tension extrême que s'est tenue la 21^e conférence climatique, communément appelée COP21, qui se déroulait du 29 novembre au 11 décembre à Paris.

En raison de l'état d'urgence décrété en France pour une durée de 3 mois suite aux attentats du 13 novembre, les deux grandes marches mondiales pour le climat, initialement prévues en ouverture et en clôture de la COP21, avaient été annulées. « Une énorme erreur » selon l'altermondialiste canadienne Naomi Klein.

Des militants écologistes ont subi des perquisitions souvent musclées à leur domicile et certains ont même été « préventivement » assignés à résidence. Un référé liberté contre l'interdiction de manifester ainsi que des recours devant le tribunal administratif ont été déposés tandis que la Place de la République se tapissait symboliquement de milliers de paires de



Des chaussures Place de la République pour cause d'état d'urgence.

chaussures dimanche 29 novembre. Dans le même temps, de nombreuses chaînes humaines ont été organisées dans plusieurs villes de France. Celle de Paris a réuni 10 000 personnes où la CSI, la CGT, Solidaires et la FSU faisaient apparaître la thématique « justice sociale et emplois ». L'essentiel des mobilisations citoyennes prévues à Paris par la *Coalition Climat21* (qui rassemble 130 associations, organisations et syndicats) ont pu se tenir avec

l'objectif de pousser les 150 chefs d'États à conclure des engagements contraignants en faveur de la planète. Les 5 et 6 décembre, les débats ont pu se tenir dans le cadre du *Climat Forum* et du 7 au 11 décembre de nombreuses initiatives se sont déroulées dans le cadre de la *Zone Action Climat*. Des événements indispensables afin de donner un message d'unité et d'exprimer les positions alternatives des mouvements sociaux en faveur d'un réel changement climatique. ♦

Vincent Martinez

Suzy Rojzman, « mettre fin aux violences faites aux femmes »

C'EST L'ACTU

Quelle est l'ampleur du problème ?

Viols, incestes, mariages forcés, mutilations... C'est un phénomène de grande ampleur. En France, c'est 80 000 viols par an (Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales), mais on estime que seuls 10 % d'entre eux font l'objet de plaintes.

Quand *Le Monde* publie le 25 novembre dernier une carte des violences faites aux femmes, on découvre que les pays scandinaves arrivent en tête de classement alors qu'ils sont justement ceux où l'égalité hommes/femmes a le plus progressé. Les chiffres témoignent seulement de la plus grande liberté des femmes à dénoncer les violences dont elles sont victimes.

Quels sont les moyens de lutte ?

La Journée internationale contre les violences faites aux femmes, sous l'égide de l'ONU, sert à mettre le focus sur le problème mais il est évident que c'est un combat quotidien. Il y a eu en France des progrès notables avec la loi de juillet

2009, complétée en 2014 mais c'est encore très loin de la proposition d'une loi cadre portée par les féministes depuis 2006. Douze organisations féministes se sont d'ailleurs unies et se mobiliseront en janvier avec un programme de revendications pour « mettre fin aux violences faites aux femmes ».

Quels sont les blocages ?

Comment comprendre que dans des pays pourtant jugés plus machistes, se mettent en place des lois beaucoup plus ambitieuses ? En Espagne a été votée une loi intégrale contre la violence de genre et le 7 novembre dernier, 500 000 personnes défilaient à Madrid contre les violences faites aux femmes. C'est impensable en France ! Il y a ici un réel manque de volonté politique.



Suzy Rojzman, porte-parole du Collectif pour les droits des femmes.

Propos recueillis par Claire Guéville

Économie

Déluge de propositions libérales pour la loi Noé

C'est la nouvelle loi fourre-tout d'Emmanuel Macron, la loi *Noé* (*nouvelles opportunités économiques*) qui a pour ambition de « transformer le potentiel du numérique en opportunité pour tous ».

Le texte aligne pêle-mêle toutes sortes de propositions : identité numérique, création de fonds de pension « à la française », règles du travail indépendant... Le tout guidé par la même antienne libérale : « libérer la croissance » pour créer de l'emploi. Il faudra toutefois attendre la fin décembre pour que les mesures soient déclinées précisément.

Parmi les chantiers de *Noé*, le ministre de l'économie promet de lever les « rigidités » et les « contraintes parfois ubuesques » qui pèsent sur les travailleurs indépendants. Autre axe privilégié par le ministre, la baisse de l'exigence pour certains métiers. « Des dizaines, voire des centaines d'activités sont soumises à



L'exigence d'un CAP pour travailler dans l'automobile doit-elle être abandonnée ?

qualification obligatoire sans que l'on puisse comprendre pourquoi » souligne-t-on à Bercy. Exit donc l'exigence d'un CAP pour travailler dans certaines branches comme la coiffure ou l'automobile ? « La croissance repose avant tout sur une offre de produits et de

services de haute qualité, garantis par la qualification des salariés » s'est immédiatement insurgé le président de l'Union professionnelle artisanale.

Cette dernière mesure libérale est d'autant plus inquiétante que le diplôme est unanimement reconnu comme la meilleure protection du salarié contre le chômage et la précarité. ♦

Vincent Martinez

Santé mentale et sans-abris

Les sans-abri, souvent sans soins adaptés, sont beaucoup plus exposés aux troubles psychiatriques sévères. C'est ce que révèle l'étude « Santé MENTale chez les sans domicile franciliens » paru dans le dernier bulletin de l'Institut de Veille Sanitaire (InVS). Les sans-abri sont 10 fois plus touchés par les troubles psychotiques que la population générale. Ces maladies sont souvent mal repérées chez les sans domicile fixe. 1,5 % des troubles psychotiques seulement sont diagnostiqués dans cette population. Seuls les troubles anxieux sont un peu mieux identifiés, 20,4 % des cas. Alors que ces malades devraient « bénéficier d'un suivi particulièrement attentif, dans un environnement stabilisé », ils se retrouvent « concentrés dans les structures d'hébergement les plus précaires et instables » selon les auteurs de l'enquête qui insistent sur l'urgence d'apporter des réponses adaptées.

Projet de loi santé

Les mesures adoptées en deuxième lecture

Le « projet de loi de modernisation de notre système de santé » (PLMSS) a été adopté en deuxième lecture à l'Assemblée nationale le 1^{er} décembre dernier, avant son ultime passage au Sénat le 14 décembre.

Parmi les principales mesures, le texte instaure progressivement le tiers payant généralisé qui permet aux patients de ne

plus avancer de frais médicaux en ville.

Dès le 1^{er} juillet 2016, cette mesure s'appliquera aux patients intégralement pris en charge par l'Assurance maladie (femmes enceintes ou malades de longue durée) pour s'appliquer à tous les assurés qui le souhaitent à partir du 1^{er} janvier 2017. Autres mesures présentes dans le texte,

la mise en place à partir du 20 mai 2016 des paquets de cigarette « neutres » et l'interdiction de vapoter dans certains lieux publics et sur les lieux de travail. Le texte entend aussi lutter contre la maigreur excessive ou les incitations à la consommation d'alcool chez les jeunes. Un « parcours éducatif en santé » de la maternelle au lycée

sera instauré et les professionnels de santé pourront disposer de dérogations au consentement parental pour les questions en lien avec la sexualité. Enfin la loi institue l'expérimentation de salles de consommation de drogue ou encore la suppression du délai de réflexion de sept jours pour les IVG. ♦

V. M.

Après les attentats

Faire société

Les attentats du 13 novembre dernier dans notre pays ne peuvent que susciter horreur, indignation et condamnation. Aucune cause, aucune idéologie ne justifie que l'on massacre des femmes, des hommes, des jeunes dont le seul tort est de vouloir vivre libre et heureux, de se cultiver, de pratiquer un loisir, un sport ou tout simplement de se trouver au mauvais endroit au mauvais moment.

Dix mois après « Charlie » et les attentats de janvier, c'est au cœur de la société, à sa manière de vivre, d'être ensemble, à ce qui fait culture que les terroristes s'en sont pris, à ce qui rassemble. Mais aussi aux valeurs fondatrices du pays, celles pour lesquelles d'ailleurs des millions de manifestants avaient défilés le 11 janvier dernier : la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, la solidarité.

Il faudra du temps pour analyser de manière approfondie toutes les dimensions d'un

problème complexe et multifactoriel. Il y a bien entendu les conflits internationaux invoqués par les terroristes pour justifier leurs actes, et sur lesquels se greffent des questions religieuses. N'oublions pas que les premières victimes des terroristes restent les populations locales, et que d'autres pays ont également été touchés par cette vague d'attentats dans la même période. S'il faut mettre hors d'état de nuire Daech, à terme c'est une solution politique et sociale, visant le retour de la paix et le développement de toute la région et sous le contrôle des Nations-Unies qui doit être mise en œuvre.

Radicalisation

Mais il ne faut pas éluder dans notre pays les phénomènes de radicalisation qui se développent ni ce qui fait que des jeunes, et pas forcément tous issus des populations les plus



défavorisées ou stigmatisées, se laissent influencer car la société ne fait plus sens pour eux, laissent famille et amis et s'engagent dans la guerre et la violence. Certes, il y a aussi des causes profondes qui participent à l'existence d'un terreau favorable à l'émergence

du terrorisme, au premier rang desquelles on trouve le chômage, le mal-vivre et le sentiment de déclassement social.

Après les attentats du mois de janvier 2015, toutes les organisations syndicales du pays – à l'exception de FO – avaient débuté un travail autour d'un texte commun intitulé « Vivre ensemble, travailler ensemble ». Au lendemain des attaques du 13 novembre, réunies à l'initiative de la FSU, elles se sont engagées à poursuivre leurs échanges sur la situation, et à lutter « contre les replis, les stigmatisations, les divisions ».

Car il faudra rester plus que jamais vigilant sur toutes les tentatives de désigner des boucs émissaires, de faire des amalgames, notamment vis-à-vis des musulmans et des migrants. La France doit rester une terre d'accueil pour

La communauté éducative lourdement touchée



Les cibles des terroristes du 13 janvier ne devaient rien au hasard : en s'attaquant à des lieux de culture, de loisirs ou de sport, c'est une génération qui a été fauchée, une « génération Bataclan » comme le titrait le quotidien « Libération ». Parmi les victimes, on dénombre plus d'une vingtaine de membres de la communauté éducative, dont le géographe Matthieu Giroud, qui venait d'être élu sur les listes du SNESUP-FSU au Conseil national des universités, ou encore Nicolas Classeau, professeur d'informatique et directeur d'IUT, représentant au Comité technique paritaire pour la FERC-SUP-CGT. Plusieurs enseignants exerçant dans la région parisienne, mais aussi des parents d'élèves, des étudiants ont également été tués ou blessés.



La France doit rester une terre d'accueil pour toutes les personnes qui fuient devant la guerre, la misère, la violence, la barbarie et le terrorisme.

toutes les personnes qui fuient devant la guerre, la misère, la violence, la barbarie et le terrorisme.

État d'urgence

Le gouvernement a pris des mesures d'exception en décrétant l'état d'urgence le soir même des attentats pour à la fois se donner les moyens de juguler la menace de nouvelles répliques et répondre au désir légitime de sécurité de la population. Ces mesures ont été prolongées par le Parlement pour trois mois, à une très forte majorité. Mais si la sécurité est une condition de la liberté, l'état d'urgence ne peut être qu'exceptionnel en réponse à une situation tout aussi exception-

nelle. Il ne peut devenir l'état permanent. De fait, les dispositions prévues entravent l'exercice de la citoyenneté, notamment l'action syndicale, avec des autorisations ou interdictions d'initiatives prises au cas par cas par les préfets. À l'évidence, un certain nombre d'entre elles se sont éloignées de l'objectif initial et sont disproportionnées au regard des risques supposés. Pour la FSU, signataire avec la LDH et une cinquantaine d'autres organisations d'un appel « Nous ne céderons pas », le droit d'expression démocratique et syndical doit rester garanti: les libertés collectives, comme les libertés individuelles participent de la cohésion sociale et sont autant de réponses à l'obscurantisme et au totalitarisme prônés par les auteurs des attentats. Pour ce faire, le contrôle citoyen et démocratique est donc pri-

Dominique Rousseau

« Sous l'état d'urgence, la démocratie doit continuer »



Dominique Rousseau, professeur de droit constitutionnel à l'Université de Paris I.

Qu'est-ce que l'état d'urgence ?

Depuis le 13 novembre au soir, la France vit sous le régime de l'état d'urgence. Ce qui veut dire que l'exercice des libertés peut être limité. Ce qui veut dire aussi que les assignations à résidence et les perquisitions peuvent être décidées et réalisées par les autorités administratives et policières sans l'autorisation préalable d'un juge et pour le seul motif que le "comportement" de la personne pourrait constituer une menace pour l'ordre public. Toute chose impossible en temps normal.

Quelles garanties pour l'État de droit ?

La constitution doit rester la référence absolue. L'état d'urgence ne peut pas durer trop longtemps et ne permet pas de faire n'importe quoi ! La loi permet trois types de contrôles, autant de garanties contre un glissement de l'état d'urgence hors de l'État de droit.

Le contrôle de la presse d'abord, puisqu'elle reste libre et peut ainsi exercer un droit de regard permanent et public sur l'exercice par les autorités policières de leurs pouvoirs ; celui du Parlement ensuite, puisque chaque semaine le gouvernement doit rendre compte de ses décisions et que, par conséquent, les parlementaires peuvent le soumettre publiquement à la question et le cas échéant le renverser s'ils estiment que les mesures sont disproportionnées ou que l'état d'urgence dure trop longtemps ; enfin, celui des juges car s'ils sont exclus en amont des interventions, la loi a prévu que les perquisitions devaient se faire en présence d'un officier de police judiciaire et que le procureur de la République devait en être immédiatement informé et recevoir un procès-verbal de leur déroulement.

Quels risques ?

Sous la pression d'une opinion abreuvée d'images épouvantables et chauffée par des partis politiques qui pensent en tirer un profit électoral, la tentation peut être grande de faire durer une situation où le policier l'emporte sur le juge, où la sécurité l'emporte sur les libertés. Il faut pourtant savoir résister à cette tentation et rappeler que le juge judiciaire reste et doit rester le seul gardien des libertés, que pouvoir manifester, se réunir, parler, sortir... reste et doit rester l'urgence d'un état d'urgence. Lorsqu'on diminue les libertés pour avoir plus de sécurité, on est sûr d'avoir moins de libertés mais jamais d'avoir plus de sécurité. La liberté reste toujours la première des sécurités.

mordial. Il doit s'exercer à tous les niveaux: politique (par le Parlement qui peut vérifier l'application des mesures prises et modifier la durée de l'état d'urgence), associatif et syndical. C'est pourquoi, suite à la réunion du 20 novembre dernier à l'initiative du Premier ministre avec les partenaires sociaux, la FSU a demandé au gouvernement la mise en place d'une veille per-

manente sur les libertés publiques. Cette cellule qui associerait les organisations syndicales aurait une fonction d'alerte sur toutes les situations constituant une remise en cause des libertés individuelles ou collectives. Continuer à faire société, c'est une des meilleures réponses à apporter aux terroristes qui s'en prennent à nos libertés. ♦

Emmanuel Guichardaz

Test osseux pour mineurs étrangers

L'Assemblée nationale a maintenu les tests osseux dans le projet de loi sur la protection de l'enfance, malgré le dépôt d'amendements. Ce test de maturation osseuse, pour déterminer l'âge réel des jeunes étrangers isolés sur le territoire, est une pratique éthiquement douteuse dont la fiabilité est contestée. Elle a des conséquences désastreuses pour les jeunes alors exclus de toute prise en charge par l'aide sociale et dans l'impossibilité d'une régularisation. L'appel « Mineurs isolés étrangers : proscrire les tests osseux » lancé par diverses associations et syndicats dont la FSU a recueilli près de 14 000 signatures dont celles de nombreuses personnalités, médecins ou magistrats. Le gouvernement doit entendre ces voix et mettre un terme à des pratiques contraires aux engagements internationaux de la France.

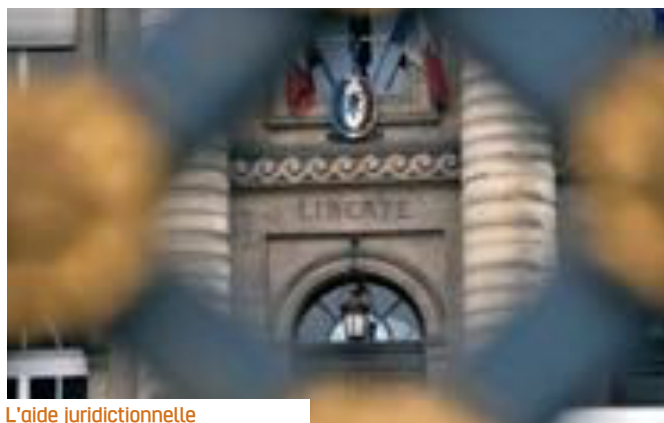
Aide juridictionnelle

Une mesure de justice

P principale garantie pour les plus démunis de pouvoir bénéficier d'un avocat, l'aide juridictionnelle est exsangue.

C'est pourquoi en 2014 la ministre de la Justice s'était engagée à en doubler le budget et à en réformer son financement. Mais c'est presque l'inverse qui est apparu dans le projet de loi de finances de 2016 qui prévoyait de diminuer encore l'indemnisation des avocats intervenant au titre de l'aide juridictionnelle.

Or, « le caractère dérisoire » de cette indemnité « est unanimement reconnu et particulièrement pour les contentieux de masse et qui concernent les classes populaires : litiges locatifs, procédures prud'homales, divorces... » indiquait en octobre dernier dans une tribune un collectif regroupant des professionnels de la Justice, de la Protection de la jeunesse ou encore des droits de



L'aide juridictionnelle est le moyen pour tous d'accéder à la justice.

l'homme. Les signataires rappelaient ainsi que « l'aide juridictionnelle est le moyen pour tous d'accéder à la justice, à la même justice pour tous ».

Après 3 semaines de grève, les avocats signaient le 28 octobre dernier un protocole d'accord prévoyant notamment la revalorisation du barème de leur rémunération de 12,6 % en moyenne. Un résultat « en-

core très éloigné des standards européens ou de l'exigence qu'une démocratie comme la nôtre doit avoir en matière d'accès au droit », a toutefois estimé le bâtonnier de Paris. Si les négociations sur la réforme de l'aide juridictionnelle se poursuivent, l'accord est d'ores et déjà intégré dans le budget 2016 qui devra toutefois être adopté in fine par l'Assemblée nationale. ♦

Vincent Martinez

Code du travail

Révision à haut risque

La nouvelle ministre du travail, Myriam El Khomri, a présenté le 4 novembre les orientations du gouvernement pour la réforme du Code du travail.

Après les rapports de Jean-Denis Combexelle, de Bruno Mettling ainsi que les travaux de Robert Badinter et Antoine Lyon-Caen, les orientations retenues par le gouvernement visent à donner « plus de place à l'accord d'entreprise » tout en renforçant le rôle de la négociation au niveau de la branche, « sans remettre en cause la hiérarchie des

normes ». Pour cela, trois axes ont été privilégiés. D'abord, créer une dynamique de la négociation collective, notamment en instaurant une « culture de la négociation » qui doit prendre place... dès l'école, mais aussi en formant les partenaires sociaux et en inscrivant dans la loi le cadre et la méthode de négociation, en systématisant les « clauses de revoyure » et en « simplifiant les règles de révision et de dénonciation des accords ».

Ensuite, refonder le Code du travail, avec une nouvelle architecte-

ture qui reposera sur trois niveaux distincts : un niveau « de base » auquel il ne peut être dérogé (le SMIC, la durée légale du travail), un second niveau constitué par le domaine ouvert à la négociation, et un troisième constitué par les dispositions applicables en l'absence d'accord d'entreprise ou d'accord de branche.

Enfin, renforcer les branches professionnelles en réduisant leur nombre pour arriver à 200 d'ici trois ans et 100 à terme, contre 700 aujourd'hui.

Une « mission des Sages » doit proposer des principes fondamentaux de réécriture du code devant s'étaler sur deux années mais le gouvernement prévoit de réécrire dès l'année prochaine la partie consacrée à la durée du travail, au repos et aux congés. Cependant, les concertations bilatérales entre partenaires sociaux qui étaient prévues en novembre ont été reportées au mois de janvier. Le calendrier initial ne sera donc pas tenu. ♦

Emmanuel Guichardaz

Compte personnel d'activité

Le compte n'y est pas

Le compte personnel d'activité devait être l'une des grandes réformes « sociales » du mandat de F. Hollande. Devant faire l'objet d'une loi en janvier 2016 pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017, il doit permettre à tout salarié de cumuler, durant sa vie professionnelle, un certain nombre de droits « transférables et rechargeables ». Créé à l'origine pour comptabiliser les périodes de travail « pénibles » permettant l'ouverture du droit à la retraite à 60 ans, il devrait dans un premier temps absorber le compte personnel de formation, puis voir son périmètre et son contenu s'élargir pour y rattacher « l'ensemble des droits sociaux à la personne et non plus au contrat de travail ». Les jeunes sortis du système scolaire sans qualification bénéficieront d'un abondement de leur compte sous forme d'heures de for-



Créé à l'origine pour comptabiliser les périodes de travail « pénibles ».

mation leur permettant d'obtenir un premier niveau de qualification, précise-t-on également au ministère du travail.

Pour sa part, la FSU a défendu l'idée que le CPA ne devait pas être la réponse à la dégradation du marché du travail, mais être un outil au service

des salariés pour mieux articuler les différents moments de vie. Plusieurs questions sont posées : quelle extension dans la Fonction publique ? Quels droits intégrés et quel impact sur le statut des fonctionnaires ? Qui a accès au compte, qui le gère ?

Un cycle de négociations entre partenaires devrait prochainement débuter. La FSU a demandé à y être associée. ♦

Emmanuel Guichardaz

PLF 2016

Pacte de stabilité en veillesse

Devant le Congrès réuni à Versailles le 16 novembre, le président de la République a annoncé que, vu la situation exceptionnelle de la France après les attentats, « le pacte de sécurité l'emporte sur le pacte de stabilité », ce que la Commission européenne a entériné tout en indiquant que ce serait sous certaines conditions. Dans le programme de stabilité budgétaire transmis à la Commission européenne au printemps, le gouvernement s'était engagé à ramener en 2017 le déficit du pays sous la barre des 3 % du PIB (2,7 %).

Mais après les attentats du 13 novembre, il a annoncé la création de 8 500 postes en deux ans (police, gendarmerie, justice et douanes) qui s'ajoute à la décision (prise en avril) de maintenir d'ici 2019 dans l'armée les 18 750 emplois qui devaient être supprimés.

Ces derniers éléments ont été intégrés par amendements du Gouvernement dans le Projet de loi de finances pour 2016 que les sénateurs ont adopté en première lecture le 8 décembre.

Mais le Président n'a pas pour autant renoncé aux politiques d'austérité qui pénalisent les salariés et retraités alors que les 33 Mds € accordés aux entreprises dans le cadre du CICE et du Pacte de responsabilité n'ont eu aucun effet notable sur l'emploi ou l'investissement. Le nombre de chômeurs sans aucune activité a ainsi augmenté de 1,2 % en octobre après une courte embellie en septembre. ♦

Monique Daune

Soutien aux salariés d'Air France

Le 5 octobre dernier deux cadres d'Air France, chemise arrachée, fuyaient sous escorte une manifestation des salariés de l'entreprise, à l'issue d'une réunion au cours de laquelle ils avaient annoncé la suppression de 3 000 postes. Sans cautionner les violences physiques, la FSU est intervenue pour rappeler que « la violence sociale exercée quotidiennement contre les salariés est inacceptable » et pour dénoncer l'interpellation « totalement indigne et disproportionnée » de six salariés à leur domicile une semaine plus tard. Quatre d'entre eux ont depuis été licenciés sans indemnité ni préavis, a indiqué la CGT. Un rassemblement de soutien a rassemblé plusieurs centaines de personnes le 2 décembre devant le tribunal de Bobigny où ils devraient être jugés au printemps pour « violences en réunion ».

La société française considérée comme inégalitaire

Alors que de plus en plus d'acteurs publics prônent une société inclusive, la vision qu'en ont les Français est bien différente : plus de 3 Français sur 4 jugent notre société inégalitaire selon le baromètre de la Fédération Générale des PEP (TNS SOFRES). Parmi les inégalités les plus graves, l'emploi vient en tête, suivi de près par la possibilité de se soigner correctement et le logement. La perception des inégalités est différente selon les régions : les franciliens sont plus préoccupés par le logement, tandis que les bretons et les normands évoquent davantage l'emploi, et les régions rurales l'accès aux soins. Face à cette situation, deux tiers des Français considèrent que des efforts particuliers doivent avant tout être entrepris en direction des personnes en situation de pauvreté.

Les suites de PPCR

Le gouvernement a décidé fin septembre d'appliquer les mesures du protocole PPCR (sur la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations) bien que celui-ci n'ait pas recueilli la signature d'organisations syndicales représentant la majorité des personnels. Il a, dans ce cadre, engagé des modifications sur le plan législatif, avec notamment le projet de loi déontologie, déjà adopté par l'Assemblée nationale et qui sera examiné par les sénateurs début 2016. La FSU demande la modification de ce projet afin que les priorités de mutation légitimes ne privent pas les autres demandeurs de toute perspective de mutation. La loi de finances pour 2016 organise d'une part le transfert de primes en points pour la revalorisation prévue dans le protocole PPCR. Elle prévoit d'autre part l'application d'un rythme unique pour l'avancement d'échelon, auquel il pourrait être dérogé en prenant en compte la « valeur professionnelle » de certains agents (selon des modalités de contingentement définies par décret) voire, pour la Fonction publique d'État, en prévoyant des échelons spéciaux. La FSU a regretté l'absence de concertation préalable et dénoncé des conditions d'avancement d'échelon entraînant un ralentissement de carrière pour nombre d'agents. Elle restera en outre vigilante et exigeante lors du rendez-vous salarial confirmé pour février 2016.



Régions académiques

Des mutualisations hasardeuses

Le projet de décret « relatif à l'organisation et à la coordination inter-académiques » a été rejeté par les organisations syndicales. Pour la FSU, « loin de consolider l'organisation des services déconcentrés, il ouvre toutes les possibilités à des mutualisations hasardeuses ».

C'est la principale conséquence pour l'Éducation Nationale de la réforme territoriale: la création de régions académiques « dont les périmètres sont identiques à ceux des régions administratives et qui regroupent les circonscriptions académiques, maintenues dans leurs limites géographiques » précise un projet de décret. Si la demande des organisations syndicales de ne pas faire disparaître les académies actuelles a bien été entendue, il n'en demeure pas moins que 13 régions académiques ont été constituées. Elles sont pilotées par des « recteurs de région académique » qui représentent les académies auprès de la Région et sont chargés d'élaborer un projet inter-académique, d'organiser « les modalités de l'action com-

mune des recteurs » et d'assurer « la coordination des politiques académiques ».

« Un schéma de mutualisation des moyens »

Mais le point qui crispe les organisations syndicales réside principalement dans la possibilité donnée à ces recteurs d'arrêter un « schéma de mutualisation des moyens entre les services des académies ». Dénoncées par la FSU, ces « mutualisations hasardeuses » risquent de conduire à l'éloignement de certains services, à des déplacements de personnels et à des suppressions de postes. Parmi les

autres points de tension, la possibilité qu'un CROUS recouvre plusieurs académies ou encore la création d'une « délégation régionale de l'Onisep », qui retire aux académies la responsabilité des activités d'information et d'orientation jusqu'ici inscrite dans le Code de l'Éducation. Présenté lors du comité technique ministériel (CTM) du 4 novembre dernier, le texte n'a recueilli aucun vote positif, vote confirmé au CSE deux semaines plus tard. L'instance étant toutefois consultative, le décret devrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2016. ♦

Vincent Martinez

Agents inquiets

Mise en œuvre de manière autoritaire, la réforme territoriale va entraîner des fusions, spécialisations, regroupements et fermetures de services publics de l'État avec des changements de postes et des mutations pour nombre d'agents et une réduction des effectifs au nom de la rationalisation des moyens.

Suite aux attentats du 13 novembre, la semaine nationale d'action des personnels et des usagers initialement prévue du 23 au 27 novembre par la CGT, FO, Solidaires et la FSU a été décalée du 30 novembre au 4 décembre. Il s'agit d'obtenir des services publics de proximité de qualité sur tout le territoire, dans le respect des missions, affectations et statuts des personnels.

Fonction publique

Le 1^{er} ministre aime les fonctionnaires ? Qu'il le prouve !

Operation séduction ou réelle déclaration d'amour ? Le « j'aime les fonctionnaires » de Manuel Valls doit se concrétiser pour les 5 millions d'agents qui attendent en premier lieu une revalorisation du point d'indice...

« J'aime les fonctionnaires ». C'est par ces mots que Manuel Valls a tempéré les propos de son ministre de l'économie, Emmanuel Macron, qui déclarait en septembre dernier que l'emploi à vie des fonctionnaires ne se justifiait plus. Lors de ce discours, prononcé le 13 novembre dernier, le 1^{er} ministre a ainsi estimé que « nous avons besoin d'une Fonction publique moderne et réactive [...], de fonctionnaires dont l'engagement et les compétences sont mieux reconnus. Ce n'est pas inconciliable avec le statut, bien au contraire ».

Mais le chef du gouvernement cherchait aussi à justifier le pas-



La revalorisation du point d'indice est toujours d'actualité.

sage en force de l'accord sur les carrières et les rémunérations (PPCR), malgré l'opposition de syndicats à eux trois majoritaires dans la Fonction publique (CGT, FO et Solidaires)

et qui voyaient notamment une nouvelle menace contre le statut. Un « précédent lourd de conséquences pour le dialogue social » a immédiatement dénoncé la FSU qui avait pourtant décidé de signer le protocole d'accord, « convaincue de l'impérieuse nécessité de gagner des avancées pour les agents ». Si la FSU s'est dite satisfaite « d'entendre enfin le Premier ministre rééquilibrer le discours du gouvernement » à l'égard de la Fonction Publique, elle « attend maintenant que cette déclaration soit suivie de mesures concrètes pour les personnels ». D'autant que ces bonnes intentions sont d'ores et déjà entachées par les nouvelles déclarations de M. Macron, rejoint par la ministre de la Fonction publique Marylise Lebranchu, qui s'est elle aussi déclarée « favorable à ce qu'une partie de la prime [des fonctionnaires] puisse être donnée au mérite ».

Risques professionnels

Un cycle de discussion sur la santé et la sécurité au travail (SST) des agents publics doit se conclure en 2016 après une dernière réunion sur la pénibilité, prévue en janvier. Celle du 26 novembre sur les risques professionnels a mis en évidence qu'il restait beaucoup à faire pour que la culture de la prévention SST se concrétise dans les services alors que tous les outils réglementaires existent. La FSU a notamment rappelé que les réformes imposées d'en haut sur des préoccupations d'ordre politique étaient incompatibles avec une prévention qui doit partir de l'analyse des situations de travail et des conditions d'emploi. Cela suppose d'y associer au plus près les agents en développant les espaces de discussion, de renforcer la place et le pouvoir d'agir des acteurs de prévention et de dégager du temps pour la formation afin que chacun s'approprie vraiment les questions de SST.

Alors qu'un rendez-vous salarial est confirmé pour février 2016, la FSU sera particulièrement exigeante pour que la reconnaissance exprimée par le Premier ministre se concrétise dans des mesures ambitieuses : revaloriser le point d'indice qui concerne la rémunération de tous les agents, conforter leurs statuts et leurs missions, améliorer leurs conditions de travail, leur permettre d'assurer un service de qualité sur l'ensemble du territoire ou encore combattre la précarité vécue par des centaines de milliers de personnels. ♦

Vincent Martinez

Capital-décès des fonctionnaires revu à la baisse

Un décret publié le 5 novembre revoit à la baisse les modalités de calcul du capital-décès des fonctionnaires. En l'absence de toute concertation préalable avec les organisations syndicales, il transpose dès le 6 novembre aux fonctionnaires une modification adoptée l'an dernier pour les affiliés au régime général (salariés du privé et contractuels de la Fonction publique). Pour un décès intervenu avant l'âge légal de départ à la retraite, le capital passe d'un an de rémunération du fonctionnaire décédé (traitement brut + primes) à 13 600 €. En cas d'accident de service, de maladie professionnelle, d'attentat ou d'acte de dévouement, il correspond encore à un an de rémunération, mais sur la seule base du traitement brut. Pour un décès intervenu après l'âge légal de départ en retraite, le capital est abaissé à 3 400 € (contre trois fois le dernier traitement brut). C'est un recul inacceptable des droits des fonctionnaires en matière de prévoyance.

Amiante : des droits à faire respecter

Totalement interdit en France depuis 1997, ce matériau cancérigène est encore présent dans de nombreux bâtiments publics et équipements. La réglementation est encore peu appliquée alors que c'est la première cause de décès lié au travail (hors accidents). Une circulaire de la DGAFP du 28 juillet 2015 rappelle les obligations des employeurs publics. La prévention passe par un diagnostic actualisé et formalisé dans le DTA (Dossier Technique Amiante) et le cas échéant par un contrôle périodique des matériaux et de l'empoussièrément. La FSU a insisté pour que soient rappelées la responsabilité de l'employeur, même lorsqu'il n'est pas propriétaire des locaux, et l'obligation de fournir le DTA aux personnels et à leurs représentants lorsqu'ils le demandent.

Travail social

États généraux alternatifs

Après le 16 octobre qui avait réuni plus de 250 étudiants, formateurs, professionnels, et lancé les États Généraux Alternatifs du Travail Social à l'appel de l'intersyndicale CGT, FSU, FA/FP, Solidaires, UNEF et du collectif « Avenir éducs », un 2^e temps fort s'est déroulé à Lille le 26 novembre. Placé sous le thème « Qui dirige le travail social en France ? », cet événement porté par un Collectif de formateurs et formatrices Lillois et soutenu par le collectif d'animation des EGATS a rassemblé plus d'une centaine de personnes : étudiants, professionnels, chercheurs.

La financiarisation et les risques de marchandisation de ce secteur, très visibles dans le « Plan d'action interministériel en faveur du Travail Social et du développement social » présenté par le gouvernement le 21 octobre dernier ont été questionnés en présence de Nathalie Countin des Économistes atter-



Les travailleurs sociaux se mobilisent depuis plusieurs mois pour défendre la spécificité de leurs métiers.

rés, et Irena Havliceck d'une association d'éducation populaire autour d'une conférence « gesticulée ». Il s'agit non seulement de défendre la spécificité des différents métiers de ce secteur, mais aussi de porter l'exigence d'un Travail Social fondé sur

l'éthique dans l'accompagnement des usagers des services sociaux.

La construction d'un Festival du Travail Social, ainsi que l'importance d'avoir une visibilité sur l'ensemble du territoire des luttes menées localement ont été également évoquées lors de cette journée. ♦

Emmanuel Guichardaz

Mutuelle Fonction publique

Menaces sur la protection sociale

La Mutualité Fonction Publique (MFP) et l'ensemble des organisations syndicales de fonctionnaires ont décidé de s'adresser aux agents publics sur les dangers qui pèsent sur leur protection sociale. Un premier outil de mobilisation a été finalisé en ce sens. Il s'agit d'une plaquette de sensibilisation « grand public » qui donne les grandes lignes sans entrer dans des approches trop techniques ou trop détaillées sur le plan revendicatif. Elle

est d'ailleurs signée par toutes les organisations syndicales de fonctionnaires qui ne portent pas forcément les mêmes revendications. Deux dispositions du PLFSS 2016 qui menaçaient le modèle de protection sociale solidaire des fonctionnaires (voir POUR n° 188) ont été modifiées en deuxième lecture. Un amendement à l'article 39 réintroduit dans la loi le principe d'une possible dé-

légation de gestion du régime obligatoire des fonctionnaires aux mutuelles qui auront signé une convention avec la CNAM selon des modalités définies dans un décret à venir. Un amendement à l'article 21 précise le modèle de labellisation pour les contrats de complémentaire santé des plus de 65 ans mais réduit de moitié le crédit d'impôt initialement envisagé et surtout il ne revient pas sur la seg-

mentation des risques selon les populations. Le modèle de protection sociale porté par les mutuelles de fonctionnaires reste donc ébranlé et une réflexion globale sur les aides publiques aux complémentaires des agents publics actifs et retraités s'impose de toute urgence. Tout comme une reconquête de l'assurance maladie obligatoire ! ♦

Monique Daune



© MIRELIA

Colloque

Où sont les femmes dans l'Éducation ?

Sous l'intitulé délibérément provocateur « Les femmes, sexe fort dans l'Éducation ? », le Carrefour Santé Social organise le jeudi 7 janvier un colloque à Paris sur la place des femmes dans l'Éducation.

Créé en 2005 à l'initiative de la MGEN, le Carrefour santé social offre un cadre de réflexions, de recherches et d'actions qui permet de traiter les questions à dimension professionnelle dans l'Éducation nationale telles que la santé au travail. Avec deux de ses syndicats (SNES et SNUipp), la FSU participe activement à ce Carrefour qui regroupe par ailleurs la MGEN, l'UNSA-Éducation et

le SGEN-CFDT. Plusieurs enquêtes du CSS ont déjà mis en évidence les attentes des personnels en matière de prévention - et reconnaissance - des risques psycho-sociaux (RPS), de l'épuisement professionnel ou des troubles musculo-squelettiques (TMS). Et un colloque a été consacré en 2013 au thème spécifique des maladies professionnelles.

Le colloque du 7 janvier 2016 porte cette fois sur la place des femmes dans l'Éducation. Si elles y sont globalement majoritaires, elles sont surtout surreprésentées en maternelle et à l'école primaire et, au contraire, plutôt minoritaires à l'université ou sur certains

emplois considérés comme étant plus « prestigieux » (recruteurs, inspecteurs...).

Le colloque permettra de réfléchir à la « féminisation » de certains métiers ou postes de travail, de montrer qu'elle est loin de représenter une chance pour les femmes en termes de qualité de vie et santé au travail, de rémunérations, de déroulés de carrière... et d'envisager les leviers possibles de changement.

Animé par François Desrioux, rédacteur en chef du magazine *Santé et Travail*, le colloque aura lieu dans le Grand amphithéâtre de la MGEN à Paris. Au programme notamment, une présentation de la synthèse des études sur les écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes dans la fonction publique sous le prisme des inégalités de genre, deux tables rondes en présence de chercheurs, sociologues, ergonomes, syndicalistes... suivies d'échanges avec la salle.

Pour pouvoir s'inscrire, il convient de se faire connaître rapidement auprès de la FSU nationale ♦

Monique Daune

Journée nationale de la laïcité

Le 9 décembre, les écoles et les établissements étaient invités à donner une tonalité particulière à la « journée nationale de la laïcité », qui célébrait le 110^e anniversaire de la loi de 1905. La question de la laïcité prend un relief plus marqué notamment depuis les attentats de janvier et de novembre. La ministre de l'éducation invitait donc toute la communauté éducative, impliquant ainsi les parents à « organiser, dans les écoles et établissements scolaires, la tenue de débats ou de conférences », ou à « prendre toutes les initiatives pédagogiques susceptibles de mobiliser la réflexion des élèves en vue de la mise en valeur du sens et du bénéfice du principe de laïcité ». Une réflexion qui s'est parfois menée dans le cadre de l'Éducation morale et civique (EMC) et de la mise en œuvre du parcours citoyen. Les enseignants pouvaient s'appuyer sur le livret laïcité, publié en octobre qui donne des pistes aux équipes éducatives, afin de « faire comprendre et vivre » la laïcité à l'école. Le ministère a également rappelé que dans chaque académie, un référent laïcité est à la disposition des équipes. Au-delà de cette journée, garantir le « vivre ensemble » et mobiliser l'école pour les valeurs de la République nécessitent d'avoir les moyens pour la réussite de tous les élèves et une solide formation des enseignants.

Nouveau régime indemnitaire ?

Les enseignants de certains établissements (spécialisés, pénitentiaires), les enseignants référents ou encore de SEGPA et d'ULIS du second degré pourraient voir leur régime indemnitaire modifié à la rentrée 2016. Officiellement, il s'agit d'améliorer la reconnaissance de ces fonctions aujourd'hui peu ou pas reconnues et dépendant de textes souvent anciens, diversement appliqués sur le territoire.

Cependant, les premières propositions mises sur la table par le ministère ne sont pas acceptables en l'état : si certaines catégories peuvent y gagner, d'autres pourraient y perdre jusqu'à plusieurs centaines d'euros annuels... Les futures séances de négociations qui doivent s'engager d'ici la fin d'année devront donc impérativement corriger le tir.

OCDE, investir plus pour l'éducation

Le dernier rapport de l'OCDE « Regards sur l'éducation » rendu public le 24 novembre dernier dresse un bilan plus que mitigé du système éducatif français. Si en 2012, la France investissait 5,3 % de son PIB dans l'éducation et l'enseignement supérieur, exactement la moyenne de l'OCDE, les classes restent parmi les plus chargées et les salaires, gelés depuis plusieurs années, sont inférieurs à la moyenne. Le rapport insiste sur la nécessité d'un financement plus important pour l'école primaire dont l'investissement est de 20 % inférieur par an et par élève à la moyenne des pays membres.

Collège, expérimenter la mixité

17 départements se sont portés volontaires pour entrer dans l'expérimentation du ministère pour plus de mixité sociale dans les établissements. Trois leviers seront activés : la sectorisation, l'affectation des élèves et l'offre pédagogique des établissements. Cette expérimentation n'exonère pas le ministère de travailler aux autres leviers comme l'amélioration des conditions de travail et de vie dans les établissements, la formation des personnels, mais aussi la politique d'éducation prioritaire.

Concours second degré, plus de places pour plus d'inscrits

À la session 2016, 15 989 postes sont offerts aux différents concours de recrutement du second degré. Ainsi, 7 416 postes sont ouverts aux différents CAPES externes, soit 216 de plus qu'en 2015. On dénombre 882 postes à l'examen de PLP, 820 au concours externe de CAPEPS et 340 à celui de CPE. Dans le même temps le nombre d'inscrits a augmenté de 9,89 %, par rapport en 2015, un rythme légèrement supérieur à l'augmentation des postes ouverts au concours (+4,5 %).

Lycée

Le choix politique de la continuité

Après de longs mois d'atermoie-
ments, le ministère a choisi
les axes d'un bilan de la
réforme du lycée qui ne remettent
jamais en cause ses principes, bien
au contraire.

Un bilan de la réforme du lycée recentré autour de quatre axes : « Évaluation et certification », « parcours, orientation, et égalité des chances », « préparation de l'après-lycée », « Démocratie, autonomie des établissements et vie lycéenne » doit donc servir de base à des « ajustements techniques » (sic). Un questionnaire à l'allure d'une enquête de satisfaction aux lycéens viendra compléter l'ensemble. Pour quoi faire ? Autonomie des établissements et promotion du conseil pédagogique, organisation locale du bac, tout est présenté comme une affaire de dosage et c'est cela qui est soumis à la discussion.

L'accompagnement person-



Tout est présenté comme une affaire de dosage et c'est cela qui est soumis à la discussion.

nalisé, les dispositifs du tutorat, des stages de remédiation ou autre passerelles sont présentés comme autant de dispositifs pivots pour garantir la poursuite d'études. Il s'ajoute désormais la possibilité d'adaptations individuelles des parcours scolaires

dans la ligne du récent texte sur le droit au redoublement après l'échec au baccalauréat et la conservation des notes. Rien sur les conditions d'enseignement et d'étude ! Et sous le nom trompeur de « bilan », pas de réforme en vue mais seules sont envisagées des inflexions... dans la continuité de la réforme Chatel. ♦

Claire Guéville

Bac Pro à la carte

Une passerelle vers le Supérieur ?

Avec six mois de retard, Christian Lermineux remet un rapport sur l'orientation des bacheliers professionnels. Il concentre ses propositions sur les Sections de techniciens supérieurs (STS) et abandonne l'idée de créer une filière spécifique pour les bacs pro dans l'enseignement supérieur.

« L'introduction d'un nouveau diplôme participerait à complexifier encore un système de formation déjà peu lisible », affirme le rapporteur.

Cette filière spéciale bac pro, qui aurait dû être expérimentée à la rentrée 2015, était censée répondre à la question cruciale de la réussite de ces bacheliers dans l'enseignement supérieur.

Six sur dix envisagent désormais une poursuite d'études, malgré des taux de réussite faibles (inférieurs à 5 % en licence). Il est désormais préconisé d'augmenter les capacités d'accueil des STS. Le rapport recommande égale-

ment la mise en place d'un double parcours en terminale selon que le jeune souhaite s'insérer sur le marché du travail ou poursuivre des études.

Pour ces derniers, l'accompagnement personnalisé pourrait être mis à profit pour une remise à niveau méthodologique et dans les matières générales. Quant aux périodes de stage, elles pourraient être revues à la baisse. ♦

C. G.



© ARIEN VAN

CHSCT

Améliorer la prévention

I l y a encore beaucoup de chemin à parcourir pour que la culture de prévention des risques, de la santé et de la sécurité au travail imprègne l'Éducation Nationale à tous les niveaux.

Malgré la priorité affichée à l'éducation, les conditions de travail des personnels y restent particulièrement dégradées. Manque de moyens (humains, matériels), « managements » déconnectés des réalités, entrée dans le métier et fin de carrière difficile, formation dématérialisée déstabilisante, réformes imposées aux personnels..., sur tous ces

points, la FSU alerte à chaque occasion en CHSCTMEN (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de l'Éducation Nationale). Parallèlement, elle dénonce le manque de moyens en prévention : au dernier recensement officiel, on comptait 85 médecins de prévention (65 équivalents temps plein) alors qu'il en faudrait au moins 400 pour que les droits et les besoins des personnels soient respectés. Les Inspecteurs Santé et Sécurité au Travail (équivalent pour la Fonction publique des inspecteurs du travail) sont

aussi trop peu nombreux : un seul par académie pour inspecter les services, écoles et établissements. Et les assistants et conseillers de prévention sont loin de tous avoir le temps et la formation pour remplir leurs missions.

Mais il est aussi possible de faire progresser l'institution. À la suite de l'accord de 2013 sur les risques psycho-sociaux, un décret Fonction publique a été pris en 2014 pour attribuer des moyens aux représentants des personnels en CHSCT qui jouent un rôle essentiel à tous les niveaux (ministère, académies et départements). La FSU a insisté pour qu'un arrêté le transpose rapidement à l'Éducation Nationale. Mais celui-ci a été tardif et il faudra encore agir pour qu'il soit appliqué partout et amélioré. Enfin, lors du CHSCTM du 23 novembre, la FSU a demandé un groupe de travail spécifique sur les conditions de travail des personnels en charge d'élèves ayant des besoins éducatifs particuliers (handicaps, troubles du comportement). ♦

Monique Daune

Réforme du collège : C'est toujours non !

Boycott, présence passive ou offensive dans les formations, motions de CA, adresse aux parents et aux élus, envois de cartes-pétitions, la lutte contre cette réforme se poursuit et prend sur le terrain des formes multiples alors que le gouvernement tente de jouer la carte du pourrissement et de la lassitude.

À mesure que se multiplient localement les réunions de préparation de rentrée et les formations qu'il faudrait davantage qualifier de séances de formatage, les personnels découvrent avec stupeur les dramatiques conséquences de cette réforme sur l'organisation des établissements, les services des enseignants et sur les enseignements dans la forme comme dans le fond. Ce sera moins d'enseignements pour les élèves avec moins d'enseignants ! Il se profile déjà des suppressions de postes et des services partagés ainsi qu'une diminution drastique de l'offre de formation notamment en langues vivantes. Il s'ajoute la mise en œuvre des nouveaux programmes pour les quatre niveaux en même temps, pour toutes les matières. Que recherche le ministère sinon le chaos ? Il a choisi la stratégie du mensonge et du mépris. Les personnels répondent par la résistance locale aux injonctions, avant d'autres actions, grève comprise, en janvier, au moment crucial de l'attribution des dotations horaires aux établissements.

Médecin scolaire : l'attractivité du métier en question

Une série de mesures (de la hausse des indemnités à un encouragement au tutorat d'internes) vise à rendre plus attractif le métier de médecin scolaire. En 2014 quelque 23 % des postes de médecins scolaires étaient vacants. Une indemnité exceptionnelle de 600 euros sera versée « au très grand nombre de médecins dont la charge de travail a été augmentée du fait des emplois non pourvus » précise le ministère. Plus généralement, les indemnités des médecins scolaires seront revalorisées, passant de 6 450 euros bruts par an en moyenne à 8 000 euros, et ainsi « permettre de rapprocher la rémunération des médecins scolaires de celle des médecins territoriaux ». Mais ces dispositifs semblent bien insuffisants au regard de la crise de recrutement !



© M. NACELLE

IR Un autre regard sur l'actualité ?



5 €



8 €



8 €

Abonnez-vous... !

« Regards croisés »

« La lettre électronique »



La revue trimestrielle

Abonnement à la revue : 26 € pour un an (4 numéros)



Cette lettre paraît tous les mois

Abonnement gratuit sur le site

Toutes les publications de l'Institut sont sur www.institut.fsu.fr – Livres à commander à

Institut de recherches de la FSU

104, rue Romain Rolland 93260 LES LILAS – Tél. : 01 41 63 27 60 – E-mail : institut@institut.fsu.fr – Site Internet : www.institut.fsu.fr

Accompagné du chèque de règlement (2 € de frais de port en sus/livre)

Enseigner, un métier en formation



Dossier réalisé par : Aline Becker,
Monique Daune, Claire Guéville,
Emmanuel Guichardaz, Vincent Martinez.

© MEF/ULB

Enseigner est un métier qui s'apprend. Oui mais comment ? Considérée comme un levier pour améliorer le système éducatif, la formation des enseignants est au coeur du débat. Elle doit aujourd'hui relever le défi d'attirer des étudiants, de les former et les accompagner.

La formation des enseignants influe sur l'évolution des pratiques et la conception du métier et conduit à long terme à redessiner l'identité professionnelle des enseignants. Enseigner est un métier qui s'apprend. Face aux exigences croissantes d'une société de la connaissance, il se complexifie et demande une expertise professionnelle toujours plus grande. Les comparaisons internationales montrent que les systèmes éducatifs les plus efficaces sont aussi ceux qui sont les plus équitables, les plus à même de lutter contre les

effets des inégalités sociales et dont les enseignants sont les mieux formés. Répondre à la demande sociétale d'élévation du niveau de qualification et de démocratisation du système éducatif est un enjeu essentiel pour l'école du **xxi^e** siècle (voir p 20). Certains pays comme la Belgique l'ont bien compris et ont entamé un processus de réforme depuis une dizaine d'années pour tendre vers cet objectif (voir p. 22). Après les suppressions massives des années précédentes et une formation initiale en déshérence marquée par la suppression des IUFM, le ministère de

...

...
 L'éducation nationale a procédé à une augmentation des recrutements d'enseignants et a affiché la volonté de faire de la formation des enseignants la pierre angulaire de la refondation de l'école. Les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ÉSPÉ), créées à la rentrée 2013, ont été chargées de cette mission compliquée. Trente ÉSPÉ, une par académie, ont ainsi ouvert leurs portes avec le défi de former tous les enseignants de la maternelle à l'université. Préparant à des masters Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), et aux concours de recrutements à la fin de la première année de master, elles doivent offrir des formations de haut niveau, alliant enseignements, stages et formation en alternance avec une initiation à la recherche. Mais force est de constater, deux ans après leur mise en œuvre, qu'elles se heurtent à de nombreux obstacles et difficultés (voir ci-contre). Car il ne s'agit pas d'un simple toilettage de la formation, mais bien de la construction de nouvelles modalités. Or l'histoire le montre, les évolutions de la formation des enseignants se construisent dans le temps en s'appuyant sur les nouvelles missions assignées à ces derniers (voir p. 19). Ces changements impliquent par ailleurs de repenser la place et le rôle de l'ensemble des acteurs de la formation. Une culture professionnelle redéfinie ne pourra être portée que par une formation repensée dans ses objectifs, ses contenus et ses modalités; un vaste chantier encore en construction.

ÉSPÉ : y a-t-il un pilote dans l'avion ?



Budgets insuffisants, pas de fléchage de moyens, les ÉSPÉ peinent à assurer leurs missions.

« L'éducation nationale recrute et le fait savoir à coup de campagnes publicitaires.

Mais quid de la formation des personnels enseignants, CPE... ? Les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ÉSPÉ) prennent désormais en charge leur formation initiale. Le rapport de suivi de l'Inspection Générale, publié en novembre 2015 pointe toujours les mêmes difficultés et recommande en bloc de régler les questions budgétaires, de renouveler les formateurs, d'améliorer l'alternance et la carte des formations. Ce bilan d'étape très contrasté ressemble donc davan-

tage à un vaste chantier largement en devenir.

Des formations à reconstruire...

Comme le présente le ministère, cela paraissait pourtant simple: « les métiers du professorat et de l'éducation doivent s'apprendre progressivement dans un processus intégrant, d'une part, des savoirs théoriques et des savoirs pratiques fortement articulés les uns aux autres, et, d'autre part, des périodes de stages en situation. Le master "Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation" (MEEF), proposé dans chaque ÉSPÉ depuis la rentrée 2013, allie

ces différentes composantes dans le cadre d'une formation de haute qualité et à forte dimension professionnelle ». Mais dans les faits, c'est une grande disparité de mise en œuvre qui domine.

Des fortes disparités

Si une véritable formation en alternance peut permettre une appropriation progressive du métier et la construction de gestes professionnels, les conditions de sa mise en œuvre ne sont aujourd'hui pas réunies. D'une part, le mi-temps en responsabilité devant des élèves tronque l'année de Master (M2). Utilisés comme moyens d'enseignement, les stagiaires sont affectés selon des logiques de gestion et non de formation. Suivant les ESPÉ, il existe de fortes disparités de contenus, de volumes de formation et de modalités d'évaluation. Les ESPÉ n'ont pas reçu de moyens supplémentaires pour adapter les parcours des stagiaires déjà titulaires d'un master (60 % des stagiaires du second degré et 50 % du premier degré) ou de ceux dont les spécialités ne possèdent pas de diplôme au-delà du BTS voire du Bac Pro. Elles n'ont pas plus les moyens de financer des co-interventions, des concertations, des recrutements de maîtres-formateurs (1^{er} degré), formateurs académiques (second degré) et formateurs ESPÉ en nombre suffisant ni pour construire des équipes pluri-catégorielles. De nombreux dysfonctionnements ont provoqué surmenage, épuisement, mécontentements et mobilisations chez les formateurs et les stagiaires.

Le comité de suivi de la formation et des ESPÉ a mis en avant d'importants « points de fragilité » : le tronc commun de formation, le mémoire, les parcours adaptés auxquels il faut ajouter les modalités d'évaluation, la charge du mi-temps, ce qui confirme les alertes lancées par les syndicats de la FSU depuis plusieurs mois. Budgets insuffisants, pas de fléchage de moyens, les ESPÉ peinent à assurer leurs missions. Cela est redoublé par une absence de démocratie puisque les personnels, étudiants et stagiaires sont sous-représentés dans les instances. ♦

Une longue histoire

La préoccupation de bien former les enseignants à l'exercice de leur métier est ancienne mais les réponses apportées ont évolué dans le temps pour tenter de mieux relever les différents enjeux éducatifs (sécularisation, massification, démocratisation de l'enseignement...). Si le choix de former les instituteurs dans des « écoles normales » s'est concrétisé en 1833 sous Louis-Philippe (loi Guizot), ces écoles sont rapidement devenues le vivier des "hussards noirs" chargés d'éduquer le peuple aux valeurs républicaines au sein de l'école primaire, laïque et obligatoire de Jules Ferry. Recrutant à partir de 1946 leurs élèves en fin de 3^e ou de 2nde pour les préparer au baccalauréat, mais aussi au niveau du bac pour une formation professionnelle de deux ans, elles perdirent finalement leur identité quand le DEUG fut exigé en 1986 pour se présenter au concours.

Dans l'enseignement secondaire, le CAPES fut créé en 1950 à côté de l'agrégation pour répondre aux besoins de recrutement. Certifiés ou agrégés, les futurs professeurs reçurent à partir de 1952 une formation professionnelle dans les Centres Pédagogiques Régionaux alliant éléments de pédagogie générale, initiation à la didactique et formation pratique dans les classes (chaque stagiaire mis en situation étant accompagné par un professeur chevronné). Quant aux ENNA (écoles normales nationales d'apprentissage), elles formèrent de 1945 à 1991 les futurs enseignants de l'enseignement technique et professionnel.

Face à l'élévation globale du niveau de scolarisation dans les années 80 et à la crise des recrutements, le niveau du recrutement des enseignants du 1^{er} degré fut progressivement élevé à la licence avec la création du corps des « professeurs des écoles », aligné sur celui des certifiés. Les Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) remplacèrent en 1989 toutes les structures préexistantes pour dispenser la formation initiale de tous les enseignants des 1^{er} et 2nd degrés. Mais leur caractère « universitaire » ne parvint pas à se concrétiser vraiment.



Les Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) remplacèrent en 1989 toutes les structures préexistantes.

Après la suppression des IUFM et le recrutement à la fin du Master, la loi de refondation de l'école de 2013 a finalement créé les ESPÉ et ramener le recrutement au niveau du Master 1. Constituées au sein d'une université, les ESPÉ ont pour objectif d'offrir à la fois des enseignements théoriques de haut niveau et des stages en école ou établissement (observation, pratique accompagnée, périodes d'alternance) pour favoriser une entrée progressive dans le métier. ♦

Dates clés

• 28 juin 1833 (loi Guizot)

La loi vise à créer une école dans chaque commune et une École Normale dans chaque département afin de former les instituteurs.

• 1879-82 (lois Jules Ferry)

L'obligation pour chaque département de créer une École Normale vise désormais à former des instituteurs mais aussi des institutrices. En 1881-82, l'école devient gratuite et obligatoire pour tous (de 6 à 13 ans).

• 10 juillet 1989 (loi Jospin)

Un Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) est créé dans chaque académie.

• 2005 (loi Fillon)

Le statut de l'IUFM passe de celui d'EPA (Établissement Public à caractère Administratif) à celui d'École interne à l'université de rattachement. Les Instituts sont désormais des composantes à part entière de leur université de rattachement.

• 2 juillet 2010 (réforme de la maîtrise)

Les enseignants des 1^{er} et 2nd degrés seront désormais recrutés à Bac +5 au lieu de Bac +3.

• 8 juillet 2013 (loi de refondation de l'école)

Les IUFM cèdent leur place aux Espé à partir du 1^{er} septembre 2013. Le recrutement se fait à la fin du M1 avec une année de fonctionnaire stagiaire en M2

Penser une autre réforme

La FSU fait des propositions pour permettre une véritable formation initiale de qualité. Elle propose d'abord d'agir en amont et de mettre en place des « prérecrutements », en assurant une rémunération suffisante sans contrepartie immédiate de service afin de pouvoir sécuriser les parcours, réussir ses études et les concours. Ensuite, il s'agit d'interroger l'articulation entre les temps de formation, les stages et le concours, de garantir une formation intégrée répondant aux exigences universitaires d'un master en donnant une véritable place à la recherche. Pour ce faire, la FSU préconise un cadrage national fort avec des moyens suffisants, et une carte des formations qui puisse offrir une formation de qualité sur tout le territoire.

Les conditions de stages sont aussi essentielles : un stage en responsabilité limité à un tiers-temps, et des stagiaires, affectés au plus proche de leur lieu de formation, qui n'ont pas à être des moyens d'enseignement.

Il serait enfin nécessaire que la formation soit poursuivie sur l'année qui suit la titularisation avant d'envisager un temps plein.

La FSU veut voir revaloriser les salaires et les carrières, améliorer les conditions d'accueil, de logement et de travail, et créer une nouvelle dynamique de formation continue, afin de rendre durablement attractifs les métiers de l'enseignement et de l'éducation. Elle réclame une mise à plat de cette réforme pour penser une véritable formation intégrée, articulant dimensions scientifiques et professionnelles, théoriques et pratiques, créée dans la recherche. Rien de tout cela ne sera possible sans investissements supplémentaires.



© M. HENRI/ANSA

Le défi de la réussite de tous



© CALISTO/ANSA

Élaborer des situations d'apprentissage ne s'improvise pas mais s'inscrit dans une dynamique de professionnalisation progressive.

Moins de 2 ans après la loi de refondation et la création des ESPÉ il y a des chiffres qui relativisent la satisfaction de la ministre de l'Éducation quant à la réforme de la formation initiale des enseignants.

Ainsi, 82 % des professeurs des écoles stagiaires jugent leur formation insuffisante et ne se sentent pas prêts à assumer une classe, révélait en juin dernier une enquête du SNUipp-FSU. À l'exception de la connaissance du système éducatif, tous les contenus sont jugés insuffisants et côté pratique c'est la préparation à la gestion de l'hétérogénéité des élèves (69,5 %) et au traitement de la difficulté scolaire (59,6 %) que les stagiaires estiment largement insuffisante.

Un comble alors que la France peine précisément à réduire les écarts de difficulté scolaire ! Et dans le second degré le tableau n'est guère plus glorieux : l'OCDE révélait l'an dernier que 40 % des enseignants en collège s'estimaient « mal » ou « pas du tout préparés » à la pédagogie et la gestion d'une classe.

Dans le 1^{er} degré, près d'un stagiaire sur cinq a été envoyé en classe sans avoir jamais encadré ou accompa-

gné une classe. Un terme de « stagiaire » qu'il convient de tempérer, car il se retrouve seul en classe, en pleine responsabilité, subissant ainsi beaucoup de pression. Résultat : des stagiaires qui se sentent « débordés » (72 %) et « stressés » (63 %) dans le primaire ; un constat similaire dans le second degré pour des stagiaires qui se sentent « fatigués » (72,6 %) et « débordés » (48,2 %) selon une enquête du SNES.

Ce sentiment d'insatisfaction interroge aujourd'hui les priorités à développer dans les ESPÉ pour installer un développement professionnel équilibré des futurs enseignants. Élaborer des situations d'apprentissage ne s'improvise pas mais s'inscrit dans une dynamique de professionnalisation progressive.

D'avantage articuler théorie et pratique

Parent pauvre de la France, notamment suite à la suppression par Xavier Darcos en 2009 de la formation pédagogique en alternance des enseignants, la formation initiale constitue pourtant un des défis majeurs du XXI^e siècle. Il s'agit en effet de redonner de l'attractivité à des métiers qui peinent à trouver

des candidats mais aussi répondre à la demande sociétale d'augmentation du niveau de qualification et relancer un processus de démocratisation alors que le système éducatif français reste particulièrement ségrégatif et que les inégalités scolaires sont si fortement corrélées aux inégalités sociales. Face à ces exigences, les enseignants doivent être formés à la gestion de l'hétérogénéité des publics scolaires et plus généralement à la difficulté scolaire afin de créer les conditions de la réussite de tous les élèves. La diversification de l'accès aux savoirs, l'accélération des connaissances nouvelles, réinterrogent également les contenus des savoirs à enseigner et la capacité des enseignants à les rendre accessibles aux élèves. Cela nécessite une formation universitaire de haut niveau mais aussi une formation didactique permettant la transposition des savoirs. Des compétences qui ne peuvent apparaître *ex-nihilo* chez des professionnels mais qui supposent au contraire de rompre avec l'uniformité des pratiques et de laisser une place plus importante à l'innovation et à sa diffusion.

Pour cela, il est nécessaire d'interroger les pratiques, en particulier dans ses implicites, notamment concernant le regard sur l'élève, la relation aux parents ou le rapport aux contenus et aux processus d'apprentissage. Une formation initiale repensée devrait donc davantage articuler théorie et pratique en s'appuyant sur une formation universitaire fortement irriguée par la recherche.

Face au constat de l'exercice solitaire du métier et à la nécessaire réhabilitation d'une véritable culture professionnelle commune, la formation initiale doit favoriser une réflexion collective sur les pratiques pédagogiques.

À cette fin, les ESPÉ doivent être pensés comme des lieux de formation en lien avec la recherche pour développer une alternance intégrative. Dans un contexte où les métiers de l'éducation sont en crise, tout l'enjeu d'une formation initiale de qualité réside donc dans la redéfinition d'une identité professionnelle commune axée sur l'objectif de la réussite de tous. ♦

Formateurs tout terrain



L'alternance se limite à la mise en place de stages pratiques sans partage de la formation entre l'ESPÉ et le terrain scolaire.

Un des défis des ESPÉ est de mieux professionnaliser les enseignants. À ce titre, les formateurs de terrain jouent un rôle incontournable pour permettre l'articulation entre la didactique disciplinaire et la didactique professionnelle et pour le développement d'une formation en alternance qui se veut intégrée.

Cette dernière repose ainsi sur la co-intervention et la collaboration des formateurs « universitaires » que sont les enseignants-chercheurs des UFR et formateurs des ESPÉ à temps plein et des formateurs « de terrain » qu'ils soient professeurs maîtres formateurs (PEMF) et conseillers pédagogiques (CPC) dans le premier degré, ou formateurs académiques (PFA) et tuteurs dans le second degré.

Si la loi a, dans le cadre de la création des ESPÉ, instauré un tutorat mixte composé d'un professeur de l'ESPÉ et d'un formateur de terrain, pour chaque stagiaire en formation, la complexité du dispositif mais aussi le manque de moyens pour son fonctionnement ont davantage conduit à une juxtaposition d'interventions. L'alternance se limite alors à la mise en place de stages pratiques sans partage de la formation entre l'ESPÉ et le terrain scolaire.

Or l'alternance ne peut reposer seulement sur le stagiaire lorsqu'il est sur le terrain ou sur le formateur au plus près du lieu de stage. Elle doit

être prise en charge par un collectif large de formation. C'est ce que mettent en avant certaines recherches portées notamment par la chaire de l'UNESCO intitulée « Former des enseignants au XXI^e siècle ».

Faire des établissements scolaires des lieux de formation et de concrétisation de l'alternance est l'une des pistes proposées. Cela implique de développer un nouveau modèle de communauté de pratique dans lequel la prise en charge du stagiaire n'est plus individuelle mais s'inscrit dans des interactions collectives et collaboratives impliquant plusieurs formateurs et plusieurs formés engagés conjointement dans les différents temps de l'enseignement, passant par la co-préparation, la co-réalisation et la co-évaluation des pratiques.

La réflexivité qui consiste en allers-retours systématiques entre l'action et la réflexion sur l'action devient alors une modalité à part entière de formation.

Pour développer pleinement ces nouvelles modalités de formation, l'organisation du travail des formateurs et tuteurs de terrain nécessite d'être repensée pour sortir de l'activité isolée du tutorat. Constituer sur le terrain des collectifs de formateurs ayant un cadre d'échange réglé et des temps pour structurer leurs missions autour d'objectifs communs est un pas nécessaire à franchir. ♦

Belgique : une formation par compétences



Les postulants à l'enseignement secondaire « inférieur » (le collège chez nous) doivent également suivre 3 années dans le supérieur, dans les sections correspondantes à leurs disciplines. Pour enseigner en lycée par contre, il faut obtenir une agrégation après avoir obtenu une licence ou un master.

Il n'y a pas de concours pour le recrutement des enseignants : avec son diplôme en poche, l'enseignant doit postuler pour un poste dans l'un des deux réseaux. Le réseau public procède à un appel à candidatures. Une fois recruté sur un poste vacant (non temporaire), l'enseignant, qu'il fasse partie du réseau public ou du réseau privé, a un statut assez proche de celui d'un fonctionnaire.

Depuis la réforme lancée au début des années 2000, la formation s'articule autour de treize compétences à acquérir par l'enseignant, et de nouvelles matières sont entrées au programme (sociologie et politique de l'éducation, approche théorique et pratique de la diversité culturelle et la dimension de genre, éducation aux médias, etc.)

Dans le cadre de la Déclaration de politique communautaire 2009-2014, le gouvernement de la fédération de Wallonie-Bruxelles s'est engagé à entreprendre une nouvelle refonte de la formation initiale des enseignants, visant à terme un allongement des études à 5 ans, afin d'intégrer les nouvelles compétences attendues pour les enseignants (détecter et remédier aux difficultés scolaires, travailler en équipe, gérer l'hétérogénéité...), mais aussi rendre la fonction « plus attrayante ». ♦

© RETENUE/ALIA

Il n'y a pas de concours pour le recrutement des enseignants : avec son diplôme en poche, l'enseignant doit postuler pour un poste.

Si le recrutement des enseignants diffère sensiblement du nôtre, les problématiques de la formation des maîtres sont voisines.

En Belgique, l'enseignement est confié à des « pouvoirs organisateurs », qui sont structurés en deux réseaux principaux : le réseau « officiel », public (organisé par l'une des trois communautés, la province ou la commune) ou le réseau « libre » (confessionnel ou non).

Les communautés subventionnent l'ensemble du corps enseignant. Les futurs instituteurs suivent une formation supérieure de 3 ans dans une section « normale préscolaire » pour enseigner en maternelle, ou « normale primaire » pour enseigner en élémentaire. Les enseignants de maternelle peuvent suivre une année supplémentaire de formation pour enseigner dans le primaire.

OCDE : la formation des enseignants jugée « trop académique »

Dans une note publiée en juillet 2015 sur la situation du système éducatif français, l'OCDE estime que « la qualité des enseignants est la pierre angulaire de l'amélioration de la performance des systèmes d'éducation ». L'organisation note ainsi que « La redéfinition des contours du métier d'enseignant a été un levier indispensable à la réussite de l'ensemble des pays de l'OCDE qui ont entrepris des réformes éducatives profondes ces dernières décennies, à commencer par la Finlande dans les années 70 ».

S'agissant de la France, l'OCDE relève que la formation des enseignants est « trop académique ». À l'appui de cette affirmation, l'enquête OCDE-TALIS de 2013 qui montrait que si 90 % des enseignants du collège s'estimaient bien ou très bien préparés quant au contenu de la matière qu'ils enseignent (contre 93 % pour la moyenne OCDE-TALIS), en revanche, ils étaient près de 40 % à se sentir insuffisamment préparés pour le volet pédagogique du métier, soit la proportion la plus élevée des 34 pays participant à l'enquête OCDE-TALIS.

Dominique Bucheton : « Refonder la culture professionnelle »

Professeure honoraire à l'université et à la faculté d'éducation de Montpellier.

En quoi la réforme de la formation des enseignants est-elle, selon vous, essentielle ?

Pour y répondre il faut d'abord analyser en quoi cette refondation demande des ruptures importantes dans les pratiques enseignantes. Les nouveaux programmes, reprennent les grandes avancées de la recherche et des innovations de terrain. Ils sont porteurs de valeurs qui marquent plusieurs ruptures importantes. C'est le cas lorsque l'on définit l'objectif fondateur de l'enseignement comme devant amener tous les élèves à penser, se construire, être créatif, apprendre à vivre ensemble afin de trouver leur place dans un monde en pleine mutation. La visée est le développement d'une pensée singulière qui se construit toujours dans et par le collectif, dans et par la diversité des points de vue et approches. Le deuxième axe majeur est celui de la démocratisation. Ne plus accepter les décrochages demande d'interroger les pratiques scolaires en partie responsables de ces situations. Le troisième renversement, le plus incompris, consiste à penser les programmes non comme des objectifs de contenus à « faire » coûte que coûte, mais comme les instruments culturels de la pensée des élèves : les outils indispensables pour comprendre et résoudre les problèmes complexes, scolaires certes mais aussi pragmatiques et sociétaux. Il ne s'agit pas d'être au service des programmes mais au service de tous les élèves pour qu'ils s'approprient ces programmes pour penser mieux. Enfin le dernier changement consiste, avec la notion de cycles redéfinis, à penser le développement de l'élève dans la durée et la continuité des apprentissages. Ces basculements marquent ainsi une rupture forte avec la culture professionnelle héritée, encore fortement marquée par l'élitisme et la reproduction de la pensée du « maître »

Peut-on alors définir une nouvelle professionnalité enseignante ?

Faire lire, écrire, parler plus les élèves pour les rendre moins passifs, plus réflexifs, demande de manière tout à fait pratique que les enseignants « se taisent » davantage, qu'ils ouvrent des espaces et du temps pour que la pensée et la parole de l'élève se développent. C'est tout un ensemble de gestes professionnels, plus ajustés à l'hétérogénéité des élèves, qu'il faut construire. Cela nécessite très concrètement de modifier « l'emploi du temps de la classe ou du cours », le choix et le nombre des tâches, etc. Cela impose d'être moins dans des postures de contrôle et plus dans des postures d'écoute, d'observation, d'accompagnement. Cela amène à prévoir mieux les moments où un apport magistral est nécessaire. Mais on ne change pas une culture professionnelle héritée à coup d'instructions descendantes ou de baguette magique !

Peut-on prescrire le métier d'enseignant ?

Je dirais qu'il s'agit plutôt de refonder la culture professionnelle. Les ruptures qu'imposent de manière prescriptive, trop rapide les nouveaux programmes, vont demander aux équipes pédagogiques beaucoup de travail, de créativité et donc d'insécurité. Il faudra une grande bienveillance, du temps, beaucoup d'accompagnement par la recherche, la formation, des cadres eux-mêmes formés pour que les enseignants s'autorisent à innover et s'engagent collectivement et en pleine responsabilité dans les mutations professionnelles nécessaires.

La particularité de ce métier est qu'il se construit, s'apprend, se reconstruit en permanence dans l'action et le retour réflexif. Étant un métier de l'humain, de l'ajustement en situation, aucune recette, procédure prescrite, ne peut, en soi être efficace. Le

« On ne change pas une culture professionnelle héritée à coup d'instructions descendantes ou de baguette magique »



© MIRALDA

temps long de la construction collective de cette refondation culturelle, professionnelle est obligatoire.

La formation initiale a-t-elle des incontournables ?

Certains éléments me paraissent essentiels. Tout d'abord il faut un recrutement qui sélectionne les meilleurs étudiants, les plus engagés et qui ont pu éprouver leur intérêt pour un métier complexe, exigeant et fatigant. La culture scientifique sur les savoirs à enseigner est aussi indispensable. Or la faible durée de la formation ne permet pas d'avoir une connaissance approfondie des objets enseignés. Mais ces savoirs scientifiques ne suffisent pas et il faut pouvoir développer sa capacité à effectuer leurs transpositions didactiques. La formation doit assurer ce va-et-vient entre le métier et la réflexion sur le métier en diversifiant les modalités réflexives. De ce point de vue la formation des formateurs est très insuffisante. Elle conduit parfois à des discours contradictoires, insécurisants ou trop modélisants. Enfin, la recherche doit jouer un rôle de veille et garantir un regard distancié. Elle doit être pensée, dans le cadre de la formation, comme une recherche technologique et transformatrice. ♦

Souriez, vous êtes pistés...



Aujourd'hui, la plupart des téléphones mobiles sont capables de vous « géolocaliser », à l'instar d'un GPS classique. Un service le plus souvent apprécié par les utilisateurs mais qui peut porter atteinte à la vie privée.

Quoi de plus pratique que de pouvoir à tout moment se situer sur le plan d'une ville, déterminer et calculer son trajet, repérer les magasins ou les services à proximité? Avec la généralisation des smartphones qui représentent plus de 75 % des ventes de mobiles, c'est devenu un jeu d'enfant.

Les avantages immédiats sont nombreux, d'autant que le nombre d'applications utilisant ces fonctions ne cesse d'augmenter, et que les technologies utilisées sont de plus en plus fiables, et souvent plus précises que le bon vieux GPS embarqué dans la voiture et qui réserve encore parfois quelques surprises désagréables!

Outre les données directement liées à la localisation (plan, cartes géographiques), d'autres applications ont su tirer parti de cette fonctionnalité. Ainsi, dans le domaine

sportif, votre téléphone peut mesurer votre performance, votre progression, comparer vos résultats avec ceux de vos concurrents... En randonnée, il peut conserver une trace de votre itinéraire et vous permet de le partager et de le visualiser sur une carte. Vous avez oublié le nom de l'endroit où vous avez pris votre dernière photographie de vacances? Pas de problème, l'appareil photo intégré a mémorisé les coordonnées, et est même capable de vous situer l'endroit précis sur une carte. Vous avez égaré votre téléphone? Vous pouvez le retrouver, le faire sonner, le bloquer et même effacer son contenu à distance, à partir d'un ordinateur ou d'un autre téléphone.

Suivre mes amis

La géolocalisation est désormais également intégrée dans la pratique des réseaux sociaux: on peut donc ainsi savoir où se trouvent ses amis et relier un message, une photographie ou un commentaire au lieu où on se trouve.

Si ces fonctions sont indéniablement pratiques pour l'uti-

lisateur, elles le sont également... pour les entreprises et les fournisseurs de services, qui ont vite compris l'intérêt qu'ils ont de suivre leurs clients à la trace. A l'ouverture d'une application, ou d'un site internet sur un ordinateur fixe ou portable, vous voyez apparaître souvent en principe un message vous demandant si vous acceptez l'usage des données de localisation. Cette au-

torisation permet alors au fournisseur de proposer des informations « personnalisées »: l'information locale si l'on consulte le site d'un journal, l'adresse du magasin le plus proche, la météo du jour...

Ficher le client

Mais avec le développement du commerce en ligne, les données recueillies ont donné naissance à un nouveau concept, le « géomarketing »: optimisation de la distribution des publicités, envoi de bannières de publicités ciblées, comportement de la clientèle... Un nouvel eldorado qui aiguise les appétits, au point que certaines entreprises ne s'embarrassent pas des précautions légales: en 2014, la CNIL a sanctionné

Géolocalisation: comment ça marche ?

Il existe actuellement plusieurs systèmes de géolocalisation, qui peuvent, selon les appareils utilisés, se combiner entre eux pour une meilleure précision. Le GPS (Global Positioning System), qui utilise une puce GPS et les 23 satellites tournant autour de la Terre est celui qui est encore majoritairement utilisé dans les véhicules.

La localisation peut aussi s'effectuer par le réseau de téléphonie mobile (GSM) qui se base sur les antennes-relais auxquelles se connecte l'appareil portable, par le wifi qui utilise les données fournies par les box internet des particuliers ou des entreprises (même si ces réseaux sont « privés ») et par adresse IP utilisée pour géolocaliser un ordinateur connecté à un réseau fixe.



Connectez votre smartphone et vous êtes localisés.

une société qui avait installé sans information ni déclaration préalable un dispositif de géolocalisation dans les véhicules de luxe qu'elle proposait à la location, afin de se constituer un « fichier client » conséquent et ultra-précis sur les habitudes de ces derniers. Autre problème posé par cette nouvelle technologie : la sécurité. La localisation est une donnée sensible, et si l'on n'y prend pas garde, révéler sa position peut poser quelques problèmes. Ainsi, des particuliers ayant mis en vente sur internet des biens en assortissant leur annonce d'une photographie ont été démarchés

directement, sans passer par le filtre du site Web. En effet, leur localisation figurait dans les données cachées (mais facilement accessible) de l'image mise en ligne, car elle avait été prise par l'appareil photo d'un portable. De même, publier ses clichés de vacances sur un réseau social renseigne les indéclicats sur la possibilité de « visiter » votre appartement ou votre maison, en sachant que vous êtes loin.

Pister le salarié

Enfin, dans le domaine du travail, nombre de flottes de véhicules possèdent un dispositif de géolocalisation, permettant d'optimiser les déplacements, de vérifier la livraison d'un produit ou la disponibilité d'une camionnette... mais aussi de surveiller l'activité des

Murielle-Isabelle Cahen « Garantir le respect de la vie privée »



Murielle-Isabelle Cahen, avocate spécialiste en droit de l'informatique et de l'Internet.

Quels sont les principaux risques liés à l'utilisation des fonctions de géolocalisation, pour l'utilisateur d'un smartphone ?

La géolocalisation a le plus souvent pour finalité la collecte de données à caractère personnel. En France, la vie privée est un droit protégé : l'article 9 du Code Civil le reconnaît de manière très claire, en déclarant que « chacun a droit au respect de sa vie privée ». La multiplication et la miniaturisation des systèmes de géolocalisation et d'identification vont aboutir à une société où il ne sera plus possible de cacher aux autres où nous nous trouvons. Malgré l'aspect visionnaire et pratique de la géolocalisation, la CNIL (Commission National de l'Informatique et des libertés) a fixé des limites et surveille de très près cette méthode. La Commission interdit la collecte déloyale et illicite de données, à l'insu des personnes concernées et est très attentive à l'atteinte de la vie privée et aux libertés individuelles.

Dans le cadre d'une utilisation professionnelle, quels sont les droits et les obligations de l'employeur ?

Au niveau des entreprises, la géolocalisation peut conduire l'employeur à exercer un contrôle renforcé sur l'activité du salarié et pose la question de la frontière entre la vie privée et la vie professionnelle. Face à de nombreuses demandes de conseil et de plainte, la CNIL a adopté en 2006 une recommandation sur les systèmes de géolocalisation. Elle pose ainsi un cadre juridique pour la géolocalisation des véhicules. Ainsi, en matière de surveillance des salariés, l'employeur peut décider unilatéralement de mettre en place un tel système de contrôle, mais il doit au préalable informer individuellement les salariés concernés, informer et consulter le CE et procéder à une déclaration auprès de la CNIL.

Quelles sont les obligations des fabricants et / ou des concepteurs d'applications ?

Garantir le respect de la vie privée des personnes, qui peut être surveillé par la CNIL, c'est-à-dire vérifier les données collectées, leur temps de conservation et leur usage.

salariés, y compris en dehors des horaires de travail. Là encore, la CNIL impose des règles précises : ainsi les données collectées (localisation, kilomètres parcourus, vitesse moyenne et maximale, façon de conduire...) doivent être adéquates, pertinentes et non excessives au regard des finalités déclarées du système de géolocalisation, et ne doivent pas être détenues plus de deux mois.

Comme pour toutes les nouvelles technologies, les services offerts par la géolocali-

sation sont en cours de maturation, et il est donc difficile d'en prévoir tous les futurs usages. La question est de savoir si ces applications peuvent dépasser ce qui est « acceptable » par les utilisateurs. En attendant, ces derniers ont toujours – en principe – la possibilité de désactiver cette fonctionnalité de leurs appareils ou de refuser au cas par cas son utilisation par les applications installées... À condition d'être averti. ♦

Emmanuel Guichardaz

En avant, marche !

Les associations musicales – fanfares, harmonies, orchestres à vent – font partie du paysage social et culturel depuis des décennies, particulièrement dans le nord de la France et en Belgique. Les metteurs en scène belges Frank Van Laecke et Alain Platel se sont laissés inspirer, avec le compositeur Steven Prengels, par leur tradition. Ils ont conçu ensemble le spectacle *En avant, marche!*, créé en avril dernier à Gand en Belgique, qui met sur scène quatre acteurs et sept musiciens accompagnés, au gré des lieux de représentation, d'une harmonie ou d'une fanfare locale. Le spectacle parcourt l'Europe : du 9 au 12 décembre à Montreuil, en janvier 2016 à Besançon, en mars à Nice...

Si Alan Platel est connu pour développer une danse-théâtre singulière, Frank Van Laecke poursuit une carrière internationale surtout marquée par des opéras et des comédies musicales, Steven Prengels compose pour la danse, le théâtre et les orchestres.

Le trio avait déjà œuvré en 2010 pour *Gardenia*, immense succès mondial et nommé aux prestigieux Oliver Awards. Il se retrouve ici avec *En avant marche!* pour explorer le phénomène des sociétés musicales qui sillonnent les territoires les plus divers, et concernent un collectif d'individus aux trajectoires très éclectiques. Une trajectoire qui n'est pas sans rappeler les doutes et les forces de la société dans son entier.

La palette musicale est volontairement large, des parades aux cortèges funèbres, de Beethoven à Mahler. « *Les acteurs feront de la musique et les musiciens du théâtre* », résumait Steven Prengels lors de la création.

Le musicien connaît bien le monde des fanfares, il a joué dans l'une d'elle étant enfant, et en a dirigé une par la suite. *En avant marche!* est une sorte de métaphore de l'idée que la musique peut être un moteur de vie, et même un point de repère.



Nous avons le pouvoir, nous sommes le changement

Derrière ce titre, les images de dix photographes Magnum Photo. Ils ont parcouru le monde pendant deux ans pour capturer des situations illustrant les solutions soutenues par le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement). Les images les plus prometteuses face au défi du réchauffement climatique sont présentées au Musée de l'homme jusqu'au 4 janvier 2016.



Émergence

L'annuel Salon de Montrouge sélectionne des dizaines de jeunes créateurs, dont c'est le plus souvent la première grande exposition. Certains d'entre eux, distingués par un prix, bénéficient d'une exposition dans le temple parisien de l'art contemporain le Palais de Tokyo. Du 11 décembre au 10 janvier, le public découvrira les quatre lauréats : Willem Boel, Marion Bataillard, Arthur Lambert, François Malingré.



La 7^e Vague

L'univers de la haute finance vu par le Théâtre du Centaure : dans les soubresauts d'un monde en crise, les traders-centaures pressentent l'arrivée d'une terrible onde de choc qui balayera tout sur son passage, *La 7^e vague*. Sur scène, Manolo et Bertrand Bossard éblouissent avec leurs prouesses d'acteurs-centaures : voix soufflée au rythme du galop, texte slamé au trot, corps engagé à la vitesse de l'animal. En décembre au 104 à Paris, en janvier à Macon.



Robert Capa en couleur

Connu et admiré du monde entier pour ses clichés en noir et blanc de reporter de guerre, Robert Capa (1913-1954) fut aussi un fervent défenseur de la couleur et de son esthétique. Coûteuses, ses photos couleur furent rarement publiées, puis oubliées. En 2015, une exposition réunit



près de 150 tirages qui montrent que Capa documentait tout autant la réalité de la guerre que les scènes de la vie ordinaire, ou Picasso à la plage en famille. Présentée pour la première fois en Europe à Budapest, sa ville natale, elle est visible en France, sous l'égide du Jeu de Paume, au Château de Tours jusqu'au 29 mai.

Frontières, rôle et enjeux

Le Musée national d'histoire de l'immigration propose une exposition passionnante pour comprendre le rôle et les enjeux contemporains des frontières dans le monde. Documents et témoignages, écrits et vidéos, ponctuent un parcours



d'expériences singulières des migrations qui humanisent la perception des circulations. Exposition « Frontières », jusqu'au 29 mai 2016.

Rosa Parks fait le mur

L'association GFR a été choisie pour mener à bien une opération citoyenne mêlant pratique artistique et engagement derrière la figure emblématique de Rosa Parks. Reposant sur la participation des habitants du quartier, ces derniers ont réalisé, avec l'aide de quatre artistes, une immense fresque street-art qui recouvre 400 mètres d'un long mur longeant la rue d'Aubervilliers et les voies SNCF dans le 19^e. Le mur-forum Rosa Parks sera inauguré à l'occasion de l'ouverture de la gare RER Rosa Parks le 19 décembre et gratuitement accessible au public pendant les six mois qui suivront cette date.



Quai Branly, les 10 ans d'un musée qui se joue des frontières

Là où dialoguent les cultures, ainsi s'est défini le musée du quai Branly qui célèbre en 2016 ses dix ans d'existence. L'annonce de cette saison anniversaire fait porter le regard sur une institution dont la genèse fut dominée par la polémique et dont l'activité alimente un débat défiant l'ethnocentrisme.

Guidée par la volonté farouche d'un président de la République, l'ouverture du musée, imaginé d'abord des arts premiers puis devenu des arts et civilisations d'Afrique, d'Asie, d'Océanie et des Amériques, fut associée à des personnalités politiques, des artistes, des collectionneurs du monde entier, des anthropologues et des ethnologues de renom. Jacques Chirac l'a inauguré le 20 juin 2006 en leur présence et par ces mots : « en montrant qu'il existe d'autres manières d'agir et de penser, d'autres relations entre les êtres, d'autres rapports au monde, le musée du quai Branly célèbre la luxuriante, fascinante et magnifique variété des œuvres de l'homme ». Un message inscrit comme leitmotiv d'un musée qui voudrait porter l'égalité de traitement et de perception d'objets longtemps considérés par les explorateurs, les amateurs, les scientifiques, comme hautement symboliques et fonctionnels, mais pas comme œuvres d'art.

L'heure est autant au bilan qu'à l'annonce des événements qui jalonnent l'année 2016. Le musée a pris ses marques, trouvé son public – 13 millions de visiteurs depuis son ouverture –, acquis une maturité. L'agenda 2016 met en œuvre une pluralité d'entrées, activités et thématiques : expositions, visites contées, spectacles, conférences... Autant de marqueurs qui le singularisent d'autres musées et collections du genre dans le monde.

Avec 3 500 objets répartis sur le plateau



Musée du quai Branly. Exposition : *Sepik, Arts de Papouasie-Nouvelle-Guinée*. Du 27 octobre 2015 au 31 janvier 2016.

des collections, l'exposition permanente vaut à elle seule la visite. Au gré de la décennie, les espaces se sont modifiés, enrichissant le parcours du visiteur et créant l'événement. Un cabinet d'arts graphiques, ouvert en 2012, rend désormais visibles les dessins, estampes et photographies de la collection. La même année, une autre initiative a ouvert les champs de la visite : la création de l'atelier Martine Aublet. Davantage laboratoire d'expérimentation qu'atelier, il propose le regard d'une personnalité ou d'un artiste contemporain sur les collections à travers l'installation d'une sélection d'œuvres du musée – actuellement, un hommage au Mont Fuji rendu par l'entremise de la passion qu'un scientifique japonais voua au bal incessant des nuages sur la mon-

Deux expositions fleuves

Les deux expositions actuelles portent chacune le nom d'un fleuve. Les objets de l'exposition *Sepik* offre une traversée au milieu des sociétés qui vivent le long d'un fleuve lové au nord de Papouasie-Nouvelle Guinée, l'île mythique du Pacifique. C'est par le biais d'un autre fleuve, L'amour, que l'exposition *Esthétique de l'amour* montre un art ancien, délicat et méconnu, perpétué par des pêcheurs de la Sibérie extrême-orientale. Jusqu'en janvier 2016.

tagne sacrée. En juin 2013, le toit de la médiathèque s'est ouvert à la création, avec une peinture en noir et blanc monumentale, d'une surface de 750 m², réalisée par l'artiste aborigène Lena Nyadbi. Aux abords du musée, le jardin s'est lui aussi transformé. Conçu par le paysagiste Gilles Clément, il est autant lieu de promenade que de manifestations. Enfin, le musée est l'un des sites de Photoquai, la biennale de la photographie non européenne. En coulisses, le musée poursuit une activité fertile, qu'il s'agisse des 3 700 acquisitions depuis 2006, dont celle en 2012 d'une exceptionnelle statue des Songye de la République démocratique du Congo, comme de la restauration des collections (plus de 300 000 objets conservés au musée), une tâche essentielle pour garantir la pérennité de ce patrimoine pour les générations futures. ♦

Veronique Giraud

Les grands moments de 2016

L'agenda du musée est rempli d'événements et d'expositions qui, pour la plupart, durent heureusement assez longtemps. Sous le commissariat de l'anthropologue Emmanuel Grimaud, *Persona étrangement humain* abordera la troublante relation, transfert ou confusion, que l'esprit entretient entre humain et non-humain. Puis les *chamanes et divinités* de l'Équateur précolombien, l'art *Mata Hoata* des îles Marquises, occuperont les espaces du musée. Le 21 juin, un portrait culturel sera rendu à l'ancien président de la République avec *Jacques Chirac et le dialogue des cultures*.

Arts vivants : l'incroyable mue des arts du Cirque

Apparu dès les années 70, le cirque contemporain est né de la mouvance du nouveau cirque. Gros plan sur un art qui a pour langage le mouvement et le geste exceptionnel comme mode d'expression.

Pour peu que l'on s'amuse, autour d'un café, à détailler les arts faisant rayonner la spécificité culturelle française à l'international, on convoque bien souvent le cinéma, la photo, le théâtre. Étonnamment, jamais le cirque. La France est pourtant l'une des patries phares de la création circassienne contemporaine. Avec près de 500 entreprises de production, 12 compagnies labellisées Pôle national, un

centre national de formation (Cnac) et une multitude d'écoles abreuvent le secteur, le territoire se détache, au niveau mondial, par la forte organisation de la profession et l'inventivité de ses spectacles. Cet ancrage historique est en partie expliqué par la politique menée par l'État, dès les années 1980, en faveur du secteur. Chaque année, le ministère de la Culture continue de soutenir les arts du cirque à hauteur de 12 à 13 M€. Un effort « considérable » si l'on jette un œil sur ce qui est pratiqué à l'étranger, admet Yannis Jean, le directeur général du Syndicat des cirques et des compagnies de création (SCC). Mais qui



prend la forme d'une goutte d'eau au regard des budgets nationaux consacrés aux autres arts de la scène, milite-t-il :

« Pourtant, le cirque a l'avantage de capter un public beaucoup plus jeune et plus hétérogène ».

Les Fratellini : Du cirque traditionnel à l'Académie



Deux établissements délivrent en France des diplômes d'États d'études supérieures : le Centre national des arts du Cirque à Châlons-en-Champagne et l'Académie Fratellini, à Saint-Denis. L'histoire de sa directrice-adjointe, Valérie Fratellini, est intimement liée à l'évolution de la formation circassienne. Issue d'une grande famille du spectacle, Valérie n'échappe pas à la tradition : elle commence jeune. À douze ans, après avoir accompagné sa mère Annie Fratellini et son mari Pierre Etaix lors d'une tournée au sein du cirque Pinder, elle choisit de se lancer sur la piste. Sa mère, venant du théâtre, ne peut lui enseigner la voltige et s'aperçoit de la nécessité d'une formation ouverte à tous, pour ne pas que le cirque se meurt. Elle crée l'école Annie Fratellini, à Paris. Valérie est sa première élève. Après des premières années de voltiges, Valérie Fratellini chute de son trapèze le dernier jour, le dernier spectacle de sa tournée. Malgré une hospitalisation de deux mois, sans aucun diplôme en poche, elle n'a pas le choix : elle continue le cirque. Elle découvre alors l'entraînement équestre et enfile parfois le masque de clown, aux côtés de sa mère. Pendant ce temps, l'école Annie Fratellini devient école nationale, s'ouvre à des artistes d'horizons différents, suit les innovations du Cirque Nouveau et forme de nombreux artistes reconnus comme Jérôme Thomas, Pierre Meunier, Agathe Olivier ou encore Camille et Raphaëlle Boitel. Le décès d'Annie Fratellini en 1997 aurait pu sonner la fin de l'aventure, mais son frère Paul reprend le flambeau et crée à Saint-Denis l'Académie Fratellini en 2003. Désormais centre de formation supérieure aux arts du cirque (CFA), l'Académie accueille des apprentis du monde entier, venus passer leur diplôme en trois ans. Les élèves suivent des cours généraux et spécialisés dans plusieurs domaines : acrobatie, équilibre, préparation physique ainsi que des cours ou des stages intensifs dans plusieurs disciplines artistiques (danse, théâtre, musique). En plus d'être un lieu de transmission et de formation, l'Académie est également un centre de création et de diffusion de spectacles.



Mêlant le théâtre physique, la jonglerie et la danse, *Lento* mis en scène par la compagnie Nuua, est une recherche sur le contrôle, la possession et le dialogue. Le spectacle a été sélectionné parmi les lauréats du *Circus Next 2012*.

Imaginaire populaire

C'est un fait: le cirque, plus que tout, est un art populaire. Selon une étude d'*Hors les murs* datée de 2008, 78 % des Français de plus de 15 ans seraient déjà allés au cirque au cours de leur vie, contre 58 % pour le théâtre. Mais l'affirmation manque de distinctions.

Car sous la toile du chapiteau se cachent plusieurs sortes de numéros. Les bêtes sauvages, le nez rouge du clown, les bodys pastels des trapézistes, les applaudissements répétés et la barbabapa... L'imaginaire collectif associé au cirque

convie spontanément les couleurs du cirque traditionnel. Aujourd'hui, ce dernier est à la scène circassienne ce que sont les blockbusters au cinéma: majoritairement dominé par des superproductions privées, axées sur le divertissement, dirigées par des descendants des grandes familles circassiennes comme *Amar*, *Pinder*, *Bouglione*, *Arlette Gruss*. À eux seuls, ils brassent l'essentiel des spectateurs, recrutés notamment par l'intermédiaire de comités de grandes entreprises. Sous son luxueux chapiteau de 5 000 places, le cirque Pinder remplit chaque jour l'équivalent moyen d'un Zénith.

Cirque Nouveau

Si la France est un modèle, c'est pour « l'autre camp », affirme Yannis Jean: la faction dite « contemporaine », récemment rebaptisée cirque de création ou cirque d'auteur.

Guy Carrara

« XXXX »



Guy Carrara, directeur d'Archaos-Pôle national des arts du cirque

La compagnie Archaos a été une des pionnières de la création du cirque contemporain. Racontez-nous son histoire.

Le cirque contemporain est apparu de façon spontanée, aux côtés des arts de la rue. Les trois compagnies emblématiques ont été *Archaos*, le *Cirque Plume* et le *Cirque Baroque*. Pour notre part, nous étions très en rupture avec les codes du cirque traditionnel. De 1986 à 1992, nous étions dans une période « trash », en jouant sur des esthétiques punk, de parodies, d'ironies et en construisant de nouvelles scénographies (des scènes carrées, à l'extérieur, etc.). Nous avons eu un succès mondial immédiat. Puis nous sommes rentrés dans une phase plus contemporaine: des spectacles en salle, plus électrovirtuels, avec des thématiques sociétales beaucoup plus ancrées.

En quoi consiste un pôle national des arts du cirque ?

Depuis notre labellisation en 2012, nous avons voulu offrir un accompagnement de la création, avec des compagnies en résidence, des co-productions. Nous nous sommes donné une mission de diffusion à travers la Biennale Internationale, l'Entre-deux biennale et des partenariats transnationaux. Nous travaillons également sur tout un volet de médiation culturelle.

Le cirque contemporain réussira-t-il à toucher le grand public ?

Il faut faire en sorte que le cirque devienne un art majeur. Pour cela, il faut non seulement de petits festivals dans les villes, mais aussi dans les métropoles. Nous avons créé cette année la Biennale internationale des Arts du Cirque, qui est d'ores et déjà un des plus gros festivals au monde, et qui a accueilli plus de 85 000 spectateurs. Cela permet à la fois de toucher le grand public et d'être une vitrine de la multitude de créations qui est proposée chaque année.

Aidées par les vents libertaires de 1968, les terres françaises ont vu apparaître les germes, dès les années 70, du Cirque nouveau. Héritière de ce mouvement, la compagnie *Archaos* propose ses premiers spectacles dans les années 80: plus d'animaux, plus de numéros, une histoire narrée de bout en bout, un vent de liberté dans les formes, de la musique live. Le succès est immédiat (lire ci-contre), déclenchant un véritable phénomène de société pour ce que l'on appellera désormais le « cirque contemporain ». Une course sur un plateau instable dans la dernière création de Yann

Bourgeois, un ballet aérien chez la compagnie XY, un essai théâtral chez la compagnie Ivan Mosjoukine, des seuls en scène, des manipulations d'objets, des acrobaties ou des battles de hip-hop... Le cirque a aujourd'hui définitivement basculé dans la forme libre et la porosité des genres. « *On ne peut pas aller jusqu'à définir une esthétique française, raconte Yannis Jean, car le cirque d'aujourd'hui permet une telle diversité de tentatives ! Par contre, ce qui nous est vraiment reconnu, c'est cette capacité à proposer des créations originales et pensées.* » ♦

Julie Delem

Cécile Marie : un théâtre en V.O.

Respecter une culture, c'est aussi respecter sa langue. Cécile Marie s'appuie sur la diversité linguistique de la périphérie parisienne pour développer un théâtre différent, qui vient d'être reconnu par le ministère de la culture.

Comment vous est venu votre projet de diversité linguistique pour le théâtre ?

En arrivant du Limousin, quand je suis descendue du RER B, je me suis retrouvée au milieu d'une foule, immense, cosmopolite, et j'entendais parler toutes les langues. J'ai trouvé ça intéressant. J'ai eu envie d'imaginer comment travailler avec cette richesse, comment la valoriser chez les jeunes qui vivent dans la périphérie de Paris. En étant consciente qu'en 2016 ce territoire bascule dans la grande métropole.

Mon projet repose sur deux choses : d'abord les habitants d'un territoire, ensuite le constat que nous sommes encore sur un théâtre très littéraire, avec beaucoup de texte. À l'étranger, on travaille la question du surtitrage, l'expression à travers le corps, à travers la musique. On n'est pas obligé de parler aux gens à travers une phrase, cela peut se dire avec les gestes...

Mais le surtitrage représente un coût pour un spectacle...

C'est un faux problème. Certes, des sociétés le facturent très cher, j'en ai fait l'expérience. Mais on peut faire autrement. Techniquement, faire du surtitrage est assez facile. D'une part, nous sommes en train d'investir sur du matériel. D'autre part, il s'agit d'accompagner des équipes internationales pour gérer la partie traduction afin qu'elle soit la plus juste possible et travailler la scénographie pour accompagner le surtitrage sur le plateau. La Cie flamande tgSTAN fait ça très bien.

Comment avez-vous procédé ?

La première chose que nous avons faite c'est d'associer des compagnies françaises avec des théâtres étrangers : la Cie L'œil du tigre de Jean-Marie Lejude avec l'opéra d'Hanoï,

la Cie Mesden de Laurent Bazin avec l'opéra de Pékin, la Cie Mugiscu de Thomas Quillardet avec un théâtre de Sao Paulo, le Cie Pour ainsi dire de Fortuny/Dorin avec le théâtre Durova de Moscou. Pour le spectacle de ces derniers, *Ils se marièrent et eurent beaucoup*, c'est encore mieux puisqu'il est bilingue : on entend le français pour une moitié et le russe de l'autre, il n'y a aucun surtitrage. Et on propose cela à des enfants, à partir de 9 ans. Ce qui est formidable c'est qu'en périphérie de Paris, les enfants ont tellement l'habitude d'entendre d'autres langues que cela ne leur pose aucun problème. Leur imaginaire est tellement fertile. Si la mise en scène et le jeu des comédiens sont bien faits, cela passe tout seul. Notre coproduction du théâtre Durova à Moscou a été une réussite totale. Il va être repris prochainement au théâtre des Abesses.

Le cœur de la réflexion, c'est donc le public...

Oui, c'est le public. Et du coup ça questionne aussi l'artiste. Il y a souvent une dichotomie entre l'artiste et le public, je remets du débat à ce niveau. C'est très difficile aujourd'hui d'aller chercher le public. Je me suis dit qu'en faisant des projets à la fois en français, en portugais, en arabe, etc., on touche une nouvelle population, celle qui habite dans nos quartiers. Quand je vois la salle aujourd'hui, je suis heureuse, elle est bigarrée, cosmopolite. Après cinq ans, nous ne travaillons pas à travers le prisme social, nous avons dépassé cela. Les gens viennent au théâtre prendre eux-mêmes leur abonnement. C'est une grande victoire.

En affichant la culture de l'autre, par la langue...

Exactement. Cela touche beaucoup les gens de voir que les spectacles sont

Après avoir créé dans le Limousin La Souterraine puis, à Saint Junien, La Mégisserie, Cécile Marie prend, en 2010, la direction du théâtre-cinéma Paul Eluard de Choisy-le-Roi qui est devenu en 2015 la première scène conventionnée pour la diversité linguistique.



joués à la fois en français et dans leur langue. Nous avons monté un projet avec le théâtre Monod au Liban, *Quatre heures à Chatila* de Jean Genêt, joué à la fois en arabe et en français. Nous avons touché une population arabophone. La langue est un sujet sensible. Ce n'est pas compliqué ce que je suis en train de faire, c'est juste la prise en compte des langues différentes qui sont parlées, autour du théâtre. Je pense que le respect commence aussi par là. C'est tellement formidable d'être bilingue!

Quel est l'avantage d'être une scène conventionnée ?

C'est d'abord une reconnaissance professionnelle. C'est aussi une manière d'attirer l'attention sur les théâtres de ville en banlieue qui peuvent être autre chose que des lieux désuets, à la fréquentation peu mélangée socialement. La directrice de la DRAC a beaucoup aidé au conventionnement parce qu'elle a trouvé le projet intéressant. Cela incitera peut-être des compagnies à se frotter à d'autres cultures théâtrales et des directeurs de théâtre à aller vers des spectacles internationaux. C'est ce qui m'intéresse. Donner des outils. Montrer aux artistes, qui sont l'énergie du théâtre, que c'est possible. ♦

Propos recueillis par Véronique Giraud

30 ANS

... DE COMBATS ET D'ENGAGEMENT
EN FAVEUR DES PLUS DÉMUNIS

MERCI

Merci à tous les bénévoles qui ont permis
à notre association de réaliser ces
travaux. Une future association sera
encore plus présente.

Association pour
la Défense
de l'Environnement



FAITES UN DON DE 10€ ou plus sur www.associationpourladefense.com/ang/10euros
ou au Numéro de DEP Code



BULLETIN DE DONNEE

Je soussigné(e) soumettrais volontairement et sans contrepartie
mon nom et mon adresse à l'Association pour la Défense de l'Environnement

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____
Ville : _____
Pays : _____
Téléphone : _____
E-mail : _____
Date de naissance : _____
Sexe : Homme Femme



LIENS

- [Site Internet](#)
- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)
- [YouTube](#)

LIEN DONNEE

[www.associationpourladefense.com/ang/10euros](#)

Les Rencontres CASDEN Discussions de vos projets



Les grandes idées découlent de rencontres et de discussions
entre personnes et d'interactions en face à face. Les rencontres de proximité
sont essentielles.

Il s'agit de créer un espace de confiance et de collaboration où les idées
peuvent s'échanger librement et être enrichies par le dialogue et
l'écoute mutuelle. C'est un espace où les idées peuvent se
développer et se transformer en projets concrets.

www.casden.fr CASDEN 47000



casden
47000

casden 47

casden.fr